



# Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne



Élections aux chambres d'agriculture

La Confédération paysanne  
consolide sa représentativité

## Lur Berri doit revenir à ses missions d'origine

Le 18 février, ELB, syndicat paysan basque membre de la Confédération paysanne, a interpellé les dirigeants de Lur Berri, au siège de la « coopérative », à Aiciritz. Lur Berri est propriétaire de l'entreprise Spanghero, basée à Castelnaudary (Aude). L'affaire Spanghero illustre la dérive de Lur Berri et les conséquences qu'a sa stratégie d'expansion et d'internationalisation sur les producteurs locaux, sur les consommateurs et plus largement sur le développement économique et social du territoire.

Cette affaire jette le discrédit sur tous les éleveurs et adhérents de Lur Berri qui n'ont pourtant rien à voir avec ces magouilles. La gestion irresponsable de Spanghero met aussi en péril l'emploi de 300 salariés de la société.

Pour ELB, Lur Berri doit prendre un virage à 180° dans ses stratégies pour revenir à ses origines, une coopérative créée par des paysans pour développer de façon collective et durable leur territoire, et non une entreprise au profit de certains individus.



### 12 Vie syndicale

#### Actualité

### 13 Pluralisme syndical

En finir avec les cotisations forcées à la Fnsea

### 14 Politique agricole commune

La Pac avance avec de moins en moins d'ambition politique

### 16 Pesticides

Les perturbateurs endocriniens : une affaire à suivre de près

### 17 Pesticides Un peu de courage, Monsieur le ministre, pour sortir du piège mortel des pesticides !

### 18 Biodiversité Nous ne participerons pas à la gestion électronique des races et des semences

### 20 Élevage « Je trouve absurde de pucer mes chèvres »

### 21 Produire autrement Agroécologie ?

### 22 Solidarité internationale

Le social-business investit chez les pauvres

#### Terrain

### 23 Notre-Dame-des-Landes Une occupation symbolique

#### Internationales

### 24 Afrique du Sud En grève pour 13 euros par jour

### 25 Un Forum social ambitieux

#### Agriculture paysanne

### 26 Landes S'appropriier l'agriculture paysanne

### 27 Puy-de-Dôme Le parrainage pour transmettre et installer

#### Courrier

### 28 S'installer : un parcours de combattant

### 30 Annonces

### 31 Culture

Fin de l'Occident, naissance du monde

Le pire des mondes possibles

De l'explosion urbaine au bidonville global

## L'ECOLE DES FANS



## UNE PAPAUTÉ NORMALE



## Mission accomplie !



Le secrétariat national  
de la Confédération paysanne

Mission accomplie ! C'est ce qu'on pourrait dire, puisque maintenant les élections aux chambres d'agriculture sont derrière nous.

Après une campagne riche, dense et dynamique, la Confédération paysanne va pouvoir reprendre un rythme à peu près normal, penser à son prochain congrès<sup>(1)</sup>, au vote du budget de la Pac et aux actions futures à mener. Pour autant, avant de passer à la suite, il convient de faire un bilan des derniers mois de campagne et des résultats aux élections professionnelles, et c'est ce que vous propose ce numéro de *Campagnes solidaires*.

D'abord, merci et bravo à tous, militants et salariés qui se sont lancés à fond dans la campagne ! Cette énergie nous a permis un score certes très divers d'un département à l'autre, mais qui nous met en moyenne nationale au-dessus de 20 %. Nous pouvons aussi nous satisfaire d'avoir présenté des listes dans tous les départements.

La campagne « Sauvons l'élevage » a permis de nous affirmer sur cette thématique délaissée par les autres syndicats.

Oui, nous avons obtenu les voix de 20 % des paysans, et ce résultat correspond bien à notre électorat qui, grâce à l'enthousiasme de la campagne, a répondu « présent ». Ce n'était pas gagné il y a encore trois ans ! Notre projet non corporatiste qui place le ou la paysan-ne au centre des revendications est plus difficile à défendre que la démagogie corporatiste des autres syndicats.

Un vrai statut social, des aides Pac plus justes, l'accès à la terre, la qualité des produits, le partage et la solidarité, sont moins « accrocheurs » que la compétitivité et la dénonciation des contrôles administratifs ! Nous avons tenu notre pari : rester nous-mêmes tout en adressant notre message à tous les paysans.

Malgré une plus forte abstention que d'habitude, nous avons su capter l'intérêt des jeunes, des petits paysans, des femmes... Ce n'était pas évident. Il a fallu expliquer pourquoi ils devaient voter, ce que représentent les résultats aux élections pour notre syndicat, pour notre représentativité. Les chambres d'agriculture semblent tellement loin des paysans...

Oui, vraiment, nous ne pouvons que nous féliciter de ces résultats ! La campagne a enclenché une réelle dynamique dans de nombreux départements, et il faut surfer sur cette vague de façon à la faire « déferler » en campagne d'adhésion. Les départements qui ont nettement progressé seront amenés à entraîner les autres dans leur dynamisme.

La Confédération paysanne montre par ces résultats qu'elle demeure incontournable dans le paysage agricole.

Encore merci à tous !

(1) À Nevers (Nièvre), les 22 et 23 avril.

Mensuel édité par : l'association Média Pays  
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet  
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03  
campsol@confederationpaysanne.fr  
www.confederationpaysanne.fr

Abonnements : 01 43 62 82 82  
abocs@confederationpaysanne.fr

Directrice de la publication :

Véronique Léon

Directeur de la rédaction :

Christian Boisgontier

Rédactrice en chef : Cécile Koehler

Rédaction, secrétariat de rédaction :

Benoît Ducasse

Maquette : Pierre Rauzy (Fascicule)

Dessins : Samson

Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin

Comité de publication :

Jo Bourgeois, Michel Curade, Véronique Daniel,

Jean-Claude Moreau, Josie Riffaud,

Geneviève Savigny

Impression : Chevillon

26, boulevard Kennedy

BP 136 – 89101 Sens Cedex

CPPAP n° 1116 G 88580

N° 282 Mars 2013

Dépôt légal : à parution

Bouclage : 20 février 2013

### LE MONDE FABULEUX DE L'ASSISTANAT



### HENNÏ SOÏT QUI MAL Y PENSE



# Élections aux chambres d'agriculture La Conféd

À l'issue du scrutin, la Confédération paysanne conforte sa place dans l'électorat paysan, aux alentours de 20 % et progresse de façon significative dans de nombreux départements. Ce résultat est à mettre au crédit d'une campagne de terrain, centrée sur les valeurs et le projet du syndicat. Il est d'autant plus satisfaisant que le contexte n'est pas favorable.

En effet, alors que 160 000 paysans, en grande partie issus de l'électorat du syndicat, ont disparu pendant la dernière décennie, et que la crise touche une grande partie des secteurs de

production, notamment l'élevage, de nombreux paysans ont clairement manifesté leur adhésion aux idées portées par la Confédération paysanne.

Les résultats font par ailleurs apparaître un clivage entre les zones d'élevage et de grandes cultures qui justifie pleinement la campagne menée sur le thème « Sauvons l'élevage » et la nécessité de soutenir les secteurs en difficulté.

Le syndicat s'inquiète cependant du taux de participation en baisse très sensible (moins 10 %). Cela témoigne d'un désintérêt croissant à

l'égard des chambres d'agriculture, de leurs actions et de leur utilité. En répartissant les voix de chacun des syndicats, on observe une répartition équilibrée entre quatre forces qui obtiennent 20 à 27 % des suffrages. Cela doit donc inciter à prendre en compte cette diversité dans tous les domaines de représentation. Ce nouveau paysage du syndicalisme agricole démontre la pertinence et la nécessité des propositions de la Confédération paysanne qu'elle portera lors des prochains rendez-vous : réforme de la Pac et loi d'avenir agricole.

Inscrits 506 908 Votants : 54,34 %	Confédération paysanne 2013	Confédération paysanne 2007	Variation	Coordination rurale 2013	Coordination rurale 2007	Variation	Fnsea/JA 2013	Fnsea/JA 2007	Variation	Modef 2013	Modef 2007	Variation	Liste union Conf/Modif	Liste Union Conf/CR	Divers	Apparentée Fnsea/JA	Élus dépt. de la Confédération paysanne	Élus région de la Confédération paysanne
01 Ain		16,72 %			11,43 %		54,10 %	42,23 %	11,87 %					45,90 %			5	
02 Aisne	9,46 %	10,48 %	-1,02 %	14,38 %	19,95 %	-5,56 %	76,16 %	69,58 %	6,58 %								1	0
03 Allier		10,32 %		13,27 %	11,79 %	1,47 %	51,61 %	16,08 %	35,53 %				35,12 %				4	1
04 Alpes-Hte-Provence	35,23 %	21,23 %	14,00 %				64,77 %	32,91 %	31,86 %		6,45 %						4	1
05 Hautes-Alpes	25,08 %	29,23 %	-4,15 %	16,43 %			50,08 %	56,80 %	-6,72 %	8,41 %	13,98 %	-5,56 %					2	1
06 Alpes-Maritimes	20,12 %	10,35 %	9,77 %				60,75 %	48,87 %	11,87 %						19,13 %		2	1
07 Ardèche	37,19 %	31,32 %	5,88 %	15,09 %	13,59 %	1,49 %	47,72 %	46,03 %	1,69 %		5,32 %						4	1
08 Ardennes	9,38 %	11,18 %	-1,80 %	35,03 %	29,26 %	5,77 %	55,59 %	59,56 %	-3,97 %								1	0
09 Ariège	32,49 %	24,65 %	7,85 %	12,40 %	6,78 %	5,62 %	55,11 %	45,09 %	10,02 %								3	1
10 Aube	9,24 %	9,96 %	-0,72 %	15,14 %			75,62 %	71,14 %	4,48 %								1	0
11 Aude	18,44 %	28,50 %	-10,06 %	15,69 %	25,43 %	-9,74 %									21,25 %	44,62 %	2	1
12 Aveyron	26,96 %	22,83 %	4,13 %	16,96 %			56,08 %	55,81 %									3	1
13 Bouches-du-Rhône		21,03 %		15,99 %	13,32 %	2,67 %	62,74 %	56,36 %	6,38 %		9,29 %		21,28 %				2	
14 Calvados	13,63 %	14,17 %	-0,54 %	45,91 %	38,11 %	7,80 %	40,46 %	34,66 %	5,80 %								1	1
15 Cantal	18,38 %	16,61 %	1,77 %	20,08 %	6,64 %	13,44 %	61,54 %	59,11 %	2,43 %								2	1
16 Charente	15,04 %	12,92 %	2,12 %	38,94 %	35,50 %	3,44 %	28,88 %	42,25 %	-13,37 %		9,33 %				17,13 %		1	1
17 Charente-Maritime	15,31 %	13,82 %	1,48 %	29,18 %	31,87 %	-2,69 %	48,58 %	43,32 %	5,26 %	6,94 %	10,99 %	-4,06 %					1	1
18 Cher	12,38 %	17,00 %	-4,62 %	29,17 %	29,55 %	-0,37 %	58,45 %	61,50 %	-3,05 %								1	0
19 Corrèze				9,22 %			38,09 %	58,14 %	-20,05 %				26,39 %		26,30 %		3	
201 Corse-du-Sud	45,64 %						54,36 %	45,48 %	8,88 %								5	3
202 Haute-Corse	26,89 %						73,11 %										3	2
21 Côte-d'Or	14,69 %	11,45 %	3,24 %	25,02 %	26,71 %	-1,69 %	60,29 %	61,84 %	-1,55 %								1	1
22 Côtes-d'Armor	15,92 %	19,77 %	-3,86 %	29,39 %	15,94 %	13,45 %	54,69 %	58,36 %	-3,67 %		5,88 %						2	1
23 Creuse	18,26 %	14,00 %	4,26 %		8,80 %		70,45 %	69,99 %	0,46 %	11,29 %	7,21 %	4,08 %					2	1
24 Dordogne	22,72 %	26,29 %	-3,57 %	34,87 %	13,70 %	21,17 %	42,41 %	41,32 %	1,09 %								2	1
25 Doubs	15,71 %	18,12 %	-2,40 %	17,27 %	22,18 %	-4,91 %	67,02 %	59,70 %	7,32 %								1	1
26 Drôme	22,34 %	25,23 %	-2,89 %	26,04 %	19,69 %	6,35 %	45,36 %	46,23 %	-0,88 %	6,26 %	8,85 %	-2,58 %					2	0
27 Eure	10,42 %	12,38 %	-1,95 %	24,59 %	26,97 %	-2,38 %	64,99 %	60,58 %	4,41 %								1	0
28 Eure-et-Loir	11,65 %	16,61 %	-4,97 %	28,48 %	32,87 %	-4,39 %	59,87 %	49,80 %	10,07 %								1	0
29 Finistère	21,37 %	22,57 %	-1,20 %	27,89 %	16,97 %	10,92 %	50,74 %	60,45 %	-9,72 %								2	1
30 Gard	22,42 %	18,77 %	3,65 %	13,33 %	14,32 %	-0,99 %	58,07 %	58,71 %	-0,63 %	6,19 %	8,15 %	-1,97 %					2	1
31 Haute-Garonne	38,68 %	24,00 %	14,68 %	16,64 %	14,00 %	2,64 %	44,68 %	39,00 %	5,68 %								4	1
32 Gers	11,05 %	11,20 %	-0,14 %	36,37 %	33,87 %	2,50 %	43,90 %	42,12 %	1,78 %	8,67 %	12,82 %	-4,14 %					1	0
33 Gironde	24,58 %	24,67 %	-0,09 %	18,24 %	23,64 %	-5,40 %	57,19 %	51,69 %	5,49 %								2	1
34 Hérault	15,44 %	19,19 %	-3,75 %	11,47 %	11,85 %	-0,38 %	62,23 %	59,23 %	2,99 %	10,86 %	9,73 %	1,14 %					2	1
35 Ille-et-Vilaine	22,57 %	21,22 %	1,35 %	27,87 %	20,18 %	7,68 %	49,56 %	58,59 %	-9,03 %								2	1
36 Indre	20,97 %	16,94 %	4,02 %	25,41 %	14,87 %	10,54 %	53,62 %	51,39 %	2,23 %								2	1
37 Indre-et-Loire	13,07 %	15,74 %	-2,67 %	33,66 %	31,25 %	2,41 %	53,27 %	53,01 %	0,26 %								1	0
38 Isère	20,65 %	17,83 %	2,82 %	29,08 %	27,76 %	1,32 %	50,27 %	54,42 %	-4,15 %								2	0
39 Jura	23,16 %	19,33 %	3,82 %	19,57 %	18,87 %	0,70 %	57,27 %	46,56 %	10,71 %		4,52 %						2	1
40 Landes	2,68 %	3,38 %	-0,70 %	11,38 %	14,00 %	-2,62 %	52,32 %	50,57 %	1,75 %	33,62 %	32,06 %	1,56 %					0	0
41 Loir-et-Cher	14,46 %	17,65 %	-3,19 %	29,58 %	24,95 %	4,63 %	55,95 %	57,40 %	-1,44 %								1	0
42 Loire	28,50 %	32,43 %	-3,93 %	14,03 %			57,47 %	55,44 %	2,03 %								3	1
43 Haute-Loire	15,95 %	21,61 %	-5,65 %	28,53 %	19,45 %	9,08 %	55,52 %	58,95 %	-3,43 %								2	1

# Évolution paysanne consolidée sa représentativité

	Confédération paysanne 2013	Confédération paysanne 2007	Variation	Coordination rurale 2013	Coordination rurale 2007	Variation	Fnsea/JA 2013	Fnsea/JA 2007	Variation	Modéf 2013	Modéf 2007	Variation	Liste Union Conf / Modéf	Liste Union Conf / CR	Divers	Apparentée Fnsea/JA	Élus dépt. de la Confédération paysanne	Élus région de la Confédération paysanne
44 Loire-Atlantique	34,79 %	32,82 %	1,97 %	19,58 %	22,90 %	-3,32 %	45,63 %	44,27 %	1,35 %								3	1
45 Loiret	12,98 %	11,50 %	1,48 %	25,25 %	28,63 %	-3,38 %	61,77 %	59,88 %	1,90 %								1	0
46 Lot	21,98 %	20,85 %	1,13 %	16,03 %	16,22 %	-0,19 %	55,33 %	56,04 %	-0,72 %	6,66 %	6,88 %	-0,22 %					2	1
47 Lot-et-Garonne	8,93 %	8,75 %	0,18 %	46,34 %	46,32 %	0,02 %	35,96 %	33,72 %	2,23 %	8,77 %	11,21 %	-2,44 %					1	0
48 Lozère	13,10 %	16,57 %	-3,47 %	36,24 %	35,35 %	0,89 %	46,86 %	44,68 %	2,18 %	3,80 %							1	0
49 Maine-et-Loire	19,90 %	17,27 %	2,62 %	30,62 %	25,35 %	5,27 %	49,48 %	57,38 %	-7,90 %								2	1
50 Manche	18,91 %	23,94 %	-5,03 %	30,40 %	13,44 %	16,96 %	50,69 %	62,63 %	-11,93 %								2	1
51 Marne	6,83 %	5,96 %	0,87 %	12,09 %			81,08 %	79,59 %	1,49 %								1	0
52 Haute-Marne	22,04 %	22,99 %	-0,95 %	14,30 %	15,57 %	-1,27 %	63,65 %	57,46 %	6,19 %								2	1
53 Mayenne	25,31 %	25,65 %	-0,34 %	18,28 %	19,21 %	-0,93 %	56,41 %	55,14 %	1,27 %								2	1
54 Meurthe-et-Moselle	18,36 %			23,70 %	28,29 %	-4,59 %	57,94 %	71,71 %	-13,77 %								2	1
55 Meuse	14,39 %	15,35 %	-0,96 %	28,84 %	27,63 %	1,21 %	56,76 %	57,09 %	-0,33 %								1	1
56 Morbihan	23,32 %	25,04 %	-1,72 %	28,04 %	20,72 %	7,32 %	48,64 %	54,24 %	-5,60 %								2	1
57 Moselle	14,75 %	19,48 %	-4,73 %	24,26 %			60,99 %	56,99 %	4,00 %								2	1
58 Nièvre	16,48 %	16,45 %	0,03 %	23,66 %	33,70 %	-10,04 %	59,86 %	49,85 %	10,01 %								2	1
59 Nord et 62 Pas-de-Calais	15,88 %			17,44 %			66,68 %										-	3
60 Oise	8,19 %	10,49 %	-2,30 %	14,75 %	21,65 %	-6,90 %	77,06 %	67,86 %	9,20 %								1	0
61 Orne	27,69 %	25,44 %	2,25 %	19,49 %	18,75 %	0,73 %	47,18 %	55,81 %	-8,63 %								3	1
63 Puy-de-Dôme		35,78 %			16,50 %		34,09 %	47,72 %	-13,63 %					37,20 %		28,71 %	9	3
64 Pyrénées-Atlantiques	35,31 %	24,62 %	10,69 %	15,10 %	13,56 %	1,54 %	49,59 %	61,82 %	-12,23 %								4	1
65 Hautes-Pyrénées	15,05 %	17,83 %		32,00 %			52,95 %	60,42 %	-7,47 %								2	0
66 Pyrénées-Orientales	19,63 %	20,90 %	-1,27 %	18,62 %	18,60 %	0,02 %	61,75 %	60,49 %	1,25 %								2	1
67 Bas-Rhin	11,23 %	13,00 %		20,45 %			68,31 %	69,40 %	-1,09 %								1	1
68 Haut-Rhin	16,68 %	22,50 %	-5,82 %	11,65 %			71,66 %	77,50 %	-5,83 %								2	1
69 Rhône	25,61 %	23,19 %	2,42 %	15,15 %	14,91 %	0,24 %	59,24 %	61,90 %	-2,66 %								3	1
70 Haute-Saône		17,69 %			13,23 %		64,80 %	47,69 %	17,11 %					35,20 %			2	0
71 Saône-et-Loire	14,47 %	11,13 %	3,34 %	20,64 %			64,89 %	41,22 %	23,67 %								1	0
72 Sarthe	13,20 %	12,84 %	0,36 %	23,10 %	22,90 %	0,19 %	63,70 %	64,26 %	-0,56 %								1	0
73 Savoie et 74 Haute-Savoie	26,43 %			17,23 %			56,34 %										4	1
76 Seine-Maritime	18,90 %	21,65 %	-2,75 %	21,36 %			59,74 %	57,72 %	2,02 %								2	0
77 Seine-et-Marne	6,72 %	5,74 %	0,99 %	23,05 %	28,37 %	-5,32 %	70,22 %	65,89 %	4,33 %								1	0
78 Ile-de-France	8,31 %	8,97 %	-0,66 %	9,36 %	14,15 %	-4,79 %	71,09 %	65,24 %	5,85 %								1	0
79 Deux-Sèvres	24,50 %	23,53 %	0,97 %	25,90 %	23,40 %	2,50 %	49,60 %	53,07 %	-3,47 %								2	1
80 Somme	6,08 %	6,75 %	-0,67 %	21,46 %	20,80 %	0,66 %	72,45 %	72,45 %	0,00 %								1	0
81 Tarn	20,00 %	23,28 %	-3,28 %	28,95 %	21,65 %	7,30 %	51,05 %	55,07 %	-4,02 %								2	0
82 Tarn-et-Garonne	20,09 %	22,16 %	-2,07 %	14,07 %	13,92 %	0,16 %	40,62 %	41,28 %	-0,67 %		8,19 %				25,22 %		2	0
83 Var	24,50 %	30,19 %	-5,68 %	17,74 %	14,63 %	3,11 %	57,75 %	55,19 %	2,57 %								2	1
84 Vaucluse	16,27 %	17,31 %	-1,04 %	9,40 %	12,80 %	-3,40 %	57,66 %	51,53 %	6,14 %	16,66 %	17,51 %	-0,85 %					1	0
85 Vendée	12,84 %	13,08 %	-0,24 %	23,73 %	25,77 %	-2,04 %	63,42 %	61,15 %	2,28 %								1	0
86 Vienne	20,12 %	18,47 %	1,65 %	34,46 %	36,66 %	-2,20 %	45,42 %	44,87 %	0,55 %								2	1
87 Haute-Vienne	22,07 %	22,94 %	-0,87 %	37,49 %			40,44 %	40,56 %	-0,12 %								2	1
88 Vosges	16,25 %	21,06 %	-4,81 %	21,98 %	21,48 %	0,50 %	61,76 %	57,46 %	4,31 %								2	1
89 Yonne	13,94 %	20,58 %	-6,65 %	13,60 %	29,45 %	-15,85 %	38,78 %	53,48 %	-14,70 %						33,69 %		2	1
90 Territoire-de-Belfort								100,00 %										
971 Guadeloupe				5,54 %			71,27 %						18,61 %		4,58 %		2	
972 Martinique	33,92 %			10,60 %			55,49 %										3	
973 Guyane	33,69 %	44,62 %	-10,93 %				50,11 %	50,55 %	-0,44 %							16,20 %	2	
974 Réunion	59,30 %	72,76 %	-13,46 %				35,50 %	22,83 %	12,67 %	5,19 %							17	
976 Mayotte	26,34 %			5,32 %			26,48 %										2	
<b>Résultats nationaux</b>	<b>49694</b>	<b>58644</b>		<b>54938</b>	<b>61632</b>		<b>143141</b>	<b>166224</b>		<b>3940</b>	<b>7455</b>		<b>3064</b>	<b>6999</b>	<b>3655</b>	<b>1440</b>	<b>212</b>	<b>56</b>
<b>%</b>	<b>18,54 %</b>	<b>18,87 %</b>		<b>20,49 %</b>	<b>19,83 %</b>		<b>53,39 %</b>	<b>53,49 %</b>		<b>1,47 %</b>	<b>2,40 %</b>		<b>1,14 %</b>	<b>2,61 %</b>	<b>1,36 %</b>	<b>0,54 %</b>		

## Point de vue Stabilité, paradoxes et questions

**Paul Bonhommeau, ancien paysan en Loire-Atlantique, animateur national à la Confédération paysanne de 1995 à 2007, aujourd'hui administrateur de Terre de liens, nous livre son analyse sur le résultat des élections aux chambres d'agriculture.**

Il y a des paradoxes à la relative stabilité du score des trois grands syndicats par rapport aux élections de 2007. Depuis la réforme de la Pac 2003, avec le démantèlement des quotas laitiers, le développement des agrocultures et l'envolée du prix des céréales et des oléoprotéagineux sur le marché mondial, il n'y a plus d'intérêts communs entre les grandes filières de l'élevage et de la céréaliculture. Ces intérêts sont même véritablement contradictoires.

Or, cette nouvelle donne, qui s'impose depuis plus de quatre ans, ne s'est que modestement traduite dans les élections : taux d'abstention plus fort et tassement de la Fnsea dans les régions d'élevage et de polyculture, progression du score de celle-ci dans les régions céréalières. Le plus souvent au détriment de la Confédération paysanne, c'est la Coordination rurale qui progresse fortement dans les zones d'élevage intensif, capitalisant la mobilisation de l'Apli<sup>(1)</sup> lors de la crise laitière de 2009 et le désarroi de très nombreux éleveurs. Mais ce n'est pas le cas dans quelques départe-

ments où la Conf' a pu s'imposer (Loire-Atlantique) ou mobiliser de manière autonome (Loire).

Cette relative stabilité masque aussi des évolutions syndicales significatives.

La Fnsea et la Coordination rurale cumulent plus de 75 % du vote paysan. Ces deux syndicats convergent désormais dans une attitude non seulement corporatiste mais véritablement réactionnaire face aux nouveaux enjeux et aux attentes sociales de plus en plus largement exprimés vis-à-vis de l'agriculture, notamment sur les aspects environnementaux et de développement local et territorial (emploi, qualité de l'alimentation).

### Un monde agricole ancré à droite

Nous le savons depuis longtemps – et les dernières élections politiques l'ont confirmé – le monde agricole est ancré à droite, résultat d'une histoire où coexistaient des réminiscences du pétainisme (« la terre ne ment pas ») et la permanence du gaullisme (l'idéologie du chef d'entreprise pour une modernisation intensive de l'agriculture). Mais ce qui est peut-être plus évident à l'occasion de ces élections, c'est l'évolution contrastée de ces deux syndicats.

La Coordination rurale n'est sans doute plus tout à fait la continuation de la FFA (Fédération française de l'agriculture, laquelle était ouvertement réactionnaire et

poujadiste), même si son centre de gravité reste à droite de la droite, à la fois très nationaliste, libéral et populiste.

De son côté, la Fnsea, à l'instar de la droite sarkozyste, associe le discours sur la compétitivité (supposant la précarité de l'emploi salarié et la destruction de l'emploi paysan) avec la désignation de boucs émissaires (les écologistes et « leurs » contraintes environnementales). Ceci pour éluder tout questionnement sur les disparités de revenu, sur l'injuste répartition des aides et sur la réorientation nécessaire des systèmes de production et des politiques agricoles. La Fnsea choisit de renforcer un corporatisme devenant réactionnaire en ce sens qu'il s'arc-boute face à la société sur la défense du *statu quo* en faveur du productivisme.

La Confédération paysanne se maintient autour de 20 %. Peut-être les pessimistes sont-ils rassurés et les optimistes un peu déçus du fait que la progression escomptée n'a pas eu lieu. En 2007, le repli de près de 30 % par rapport à 2001 avait été interprété comme la sanction d'une Conf' davantage « mouvement social » que « syndicat professionnel ». Elle s'adressait davantage à la société qu'aux petits et moyens paysans qu'elle entendait défendre et représenter. C'est nettement moins le cas depuis 2007.

Par rapport à son projet « Pour l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs », ce score est modeste pour

### Témoignage

#### Réunion Réélection dans un fauteuil

En récoltant 17 sièges sur les 21 dans le collège des chefs d'exploitation, la CGPER<sup>(1)</sup> confirme sa suprématie syndicale dans le monde agricole de la Réunion (59,30 % des suffrages). D'autant que le syndicat membre de la Confédération paysanne a également remporté 8 autres sièges : les trois sièges des coopératives et un siège du collège « mutualité agricole » ; les deux sièges du collège « propriétaires et usagers », les deux sièges du collège « organisations syndicales ».

Président sortant, après l'avoir été entre 1995 et 2001, Jean-Yves Mynatchy cédera sa place, mais il a quand même conduit la liste à la victoire. Une stratégie payante pour l'avocat des petits planteurs. Tout au long de la campagne, il avait mis en avant son travail et les actions menées pour défendre les agriculteurs et l'agriculture réunionnais. « C'est la première fois qu'un président sortant fait près de 60 %. C'est quelque chose d'exceptionnel », s'enthousiasmait-il à l'issue du dépouillement.

La Fdsea/JA arrache 4 sièges dans le 1<sup>er</sup> collège. Elle obtient plus de 30 % des voix mais espérait en faire 40 à 45. Un troisième candidat, le Mouvement Paysans Solidaires Réunion, n'obtient aucun siège. À la Réunion aussi, l'abstention a augmenté : 5 271 exprimés dans le 1<sup>er</sup> collège contre 6 570 en 2007. ▢



Jean-Yves Mynatchy soulevé en triomphe à l'annonce des résultats.

(1) Confédération générale des planteurs et éleveurs de la Réunion.

# Élections aux chambres d'agriculture

celles et ceux qui veulent prioritairement défendre l'ensemble des petits et moyens paysans, quelle que soit leur manière de produire. Il peut au contraire être jugé satisfaisant en considérant qu'il y a désormais 1/5 des paysans qui affirment l'agriculture paysanne comme alternative au productivisme.

## Questions pour la Conf'

Il est vrai qu'au fil des années, les agricultures « alternatives » sont de plus en plus « reconnues » et attendues par la société (consommateurs, écologistes, élus locaux et territoriaux, recherche) qu'il s'agisse des agricultures biologique, durable, autonome et économe, en circuits courts porteurs de relocalisation de la production et des échanges...

La Conf' doit-elle se limiter à s'inscrire dans ce mouvement d'avenir et ainsi privilégier « l'agriculture paysanne » au détriment de la « défense des travailleurs », ou encore subordonner la seconde à la première ?

Si la campagne « Sauvons l'élevage » n'a pas eu l'impact escompté, c'est sans doute parce qu'elle a été conduite trop tardivement. C'est aussi parce que depuis plusieurs années, la Conf' n'est pas perçue par une majorité de petits et moyens paysans conventionnels comme un véritable et efficace syndicat de défense professionnelle. Et sans doute n'a-t-elle pas, dans de nombreux départements, ni les moyens ni la volonté réelle de l'être. Peut-elle et que doit-elle faire pour le devenir ?

Faudrait-il se satisfaire d'un partage des audiences syndicales dans une agriculture française devenant de plus en plus disparate ?

À la Fnsea, les agriculteurs entrepreneurs et ceux qui rêvent de le devenir, de préférence céréaliers, gros maraîchers, gros pro-



ducteurs de porcs, de fruits et légumes... sachant capter les moyens de productions et les aides publiques ;

À la Coordination rurale, les exploitants de taille moyenne en voie d'être laminés par la restructuration ou la crise de leur filière et se sentant à tort ou à raison abandonnés à leur sort.

Et à la Confédération paysanne, les agricultures alternatives, à la fois porteuses d'avenir et « poches de résistance » au modèle productiviste.

Ce partage peut contribuer à résoudre, au sein de la Confédération paysanne, la tension qui inévitablement existe entre la question écologique et la question sociale, entre « pour l'agriculture paysanne » et « la défense de ses travailleurs » (sauf à considérer que la Conf' ne défendrait que les paysans engagés dans l'agriculture paysanne).

Ce serait insatisfaisant pour un syndicat à vocation générale, et dangereux politiquement face à la montée prévisible d'un corporatisme réactionnaire alimenté par les deux autres syndicats et dont l'impact politique concernera l'ensemble du milieu rural. ▢

(1) Association des producteurs de lait indépendants, née en décembre 2008, à l'occasion des mouvements de protestation des éleveurs laitiers dans les régions Midi-Pyrénées - Aquitaine.

## Recours dans deux départements

En Haute-Garonne, la Confédération paysanne – très mobilisée depuis six ans par les cotisations forcées à la Fnsea (voir procès de Toulouse p 10) –, conteste le résultat des élections qu'elle a perdues de 140 voix pour le collège 1, celui des exploitants. Le recours se fonde sur la non-convocation des scrutateurs à la même heure (les scrutateurs de la Fdsea étaient convoqué à 9 heures le matin pour le dépouillement, mais les scrutateurs de la liste Confédération paysanne seulement à 14 heures), sur l'accaparement par la chambre des listes d'émargement (qui devait rester en préfecture) et sur l'utilisation des outils de la chambre pour faire la promotion exclusive de la liste des sortants (Fdsea).

En Guyane, le Grage, syndicat paysan guyanais membre de la Confédération paysanne, porte recours en contestation des résultats du collège 1A (celui des exploitants de moins de 10 hectares, particularité guyanaise) : le Grage n'a perdu que de 3 voix mais au moins un électeur a voté trois fois et un autre deux fois...

Les tribunaux administratifs concernés devraient étudier ces recours dans les deux mois.

# Élections aux chambres d'agriculture

## Témoignages

### Haute-Vienne « Non seulement on se maintient, mais on croit en nous ! »

Marie Garrigou, 42 ans, installée depuis dix ans sur une ferme en polyculture élevage de 58 hectares est fortement impliquée au sein de la Confédération paysanne (2<sup>ème</sup> sur la liste aux élections chambres d'agriculture), et va prendre pour la première fois un mandat à la chambre d'agriculture de Haute-Vienne (2 élus Conf' + 1 au niveau régional, avec 22,07 %).



« Nous sommes contents des derniers résultats aux élections chambres d'agriculture. Non seulement on se maintient, mais on croit en nous ! La Confédération paysanne est parvenue à se maintenir face à une double liste JA-Fnsea et à une nouvelle liste Coordination rurale. Quant aux « anciens », ils ont eu 1 690 voix sur 3 655 suffrages exprimés, ce qui est un très bon score.

Dans un contexte de baisse du nombre de troupeaux, d'agrandissement des exploitations, et de difficultés de transmission, le département et la région voient leur agriculture en souffrance. Beaucoup d'électeurs ont voulu voter autrement que Fnsea,

mais sans oser apporter leurs voix à la Conf'. La Coordination rurale a bénéficié de ce report de voix Fnsea et de son image de nouveau syndicat dans le département. Nous conservons nos deux sièges à la chambre d'agriculture de Haute-Vienne.

Ils sont 471 paysans à croire aux valeurs que nous défendons, aux antipodes du modèle productiviste. Nos combats ont été compris et ont été suivis, que ce soit sur l'accès au foncier, le maintien des outils de production comme les abattoirs, la défense d'une agriculture vivrière avec des prix rémunérant le travail paysan, ou le développement des circuits courts. Le renou-

vement de la base de nos militants, depuis six ans, en est bien la preuve. D'ailleurs, une majorité de jeunes et un bon tiers de femmes composaient la liste présentée à ces élections.

Notre présence naturelle sur le terrain pour aider les nouveaux venus à l'agriculture, le relais assuré par l'Ardear<sup>(1)</sup> du Limousin, le succès des cafés installations : tous ces ingrédients font que la jeunesse est avec nous et c'est prometteur. Durant toute cette campagne électorale, nous avons perçu beaucoup d'enthousiasme à travailler ensemble, à élaborer par exemple un journal diffusé à tous les agriculteurs de la Haute-Vienne. Les liens entre nos adhérents se sont renforcés. Aujourd'hui, je ferai tout mon possible pour que l'information et la formation dispensées par la chambre d'agriculture répondent aux besoins de tous. Pour préserver la vie sur notre territoire, les fermes doivent être de tailles humaines, nombreuses et diversifiées ». ▢

Propos recueillis par CK

(1) Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural.  
[www.agriculturepaysanne.org/ardear-limousin](http://www.agriculturepaysanne.org/ardear-limousin)  
[www.confederation-paysanne-limousin.org](http://www.confederation-paysanne-limousin.org)

### Pyrénées-Atlantiques - Pays Basque et Béarn Une belle campagne pour une première

Michel Erbin, 40 ans, éleveur à Angous et co-porte-parole de la Confédération paysanne Béarn, a mené la liste en Pyrénées-Atlantiques (4 élus Conf' + 1 au niveau régional, avec 35,31 %).

« C'était la première fois que les deux syndicats membres de la Confédération paysanne en Pyrénées-Atlantiques – ELB, au Pays Basque, et la Conf' du Béarn – faisaient liste commune aux élections professionnelles. Avec 35,3 %, le message de notre alliance portant le projet d'agriculture paysanne a été compris par les paysans du département. Nous sortons même renforcés en gagnant deux points, et la campagne a été un beau moment de rencontre, d'énergie, de synergie, d'émulation. À l'arrivée, la Fdsea perd des plumes et passe pour la première fois sous la barre des 50 %.

Après, si on analyse plus finement les résultats, ceux-ci sont contrastés. Le point fort : ELB reste le syndicat majoritaire au Pays Basque. Dans les zones de montage



Michel Erbin

et une partie du piémont pyrénéen, nous montons à 40 %, en faisant presque jeu égal avec la Fdsea. Par contre, dans la plaine céréalière, notre message n'est pas passé auprès des maïsiculteurs. L'envol du cours des céréales, l'extension préfectorale de la zone de vulnérabilité aux pollutions d'origine agricole et notre revendication de solidarité avec les éleveurs ont rendu notre démarche plus difficile. Nos adver-

saires en ont profité pour nous stigmatiser, nous caricaturer en « bras armé » des écologistes.

Mais bon, la campagne est réussie, le résultat de la Conf' renforcé, on a arraché un siège de plus à la chambre et gagné un siège à la chambre régionale. Ça en fera quatre en tout en Aquitaine, une première là encore. » ▢

Propos recueillis par BD

## Alpes-de-Haute-Provence « La combativité paye »

Élisabeth Meynet, 53 ans, a une ferme de 15 hectares en polyculture-élevage (production de lait de chèvres) et 1,5 hectare d'oliviers. Cinquième sur la liste, elle ne fera pas partie des 4 élus à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence (et un élu au niveau régional) mais assurera le tuilage des nouveaux jeunes mandatés.

« Le score que la Conf' vient de faire est un grand bond en avant qui nous a un peu surpris par son ampleur (14 points) ! Cela résonne comme un gros désaveu de la part des agriculteurs du département vis-à-vis du syndi-

cat dit majoritaire. La plupart des éleveurs souffrent de la conjoncture économique, et sont affectés par la fièvre catarrhale ovine (FCO), le puçage électronique, le loup... sans recevoir de soutien de ce syndicat traditionnel. Le recul de la participation souligne aussi ce désaveu. Les paysans en ont assez de cette façon de gérer l'agriculture de leur département. Mais je crois surtout que c'est notre attitude combative tout au long de ces six années qui a payé. Notre participation constante et notre positionnement très clair au sein de la Commission départementale d'orientation agricole ou du Comité technique de la Safer nous ont fait reconnaître comme des acteurs incontournables, sérieux, efficaces et déterminés. Nous avons ainsi



obtenu plusieurs petites victoires, comme la publication sur internet des Déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) spécifiant la nature, la localisation et le prix d'un bien à vendre. Nos discours sont totalement en phase avec nos actes, à la différence de l'autre syndicat. Concrètement nous luttons contre l'agrandissement des fermes, et incitons les installations. Nous sommes en résistance contre le vaccin de la FCO, contre le contrôle par le puçage électronique. Notre combat est sans doute plus éthique qu'agricole, mais il est bien compris de la population paysanne, pour beaucoup des néoruraux, très présents dans le département.

Mais ne nous faisons guère d'illusions : avec nos 4 sièges sur 21 élus, nous n'aurons qu'une faible marge de manœuvre. Nous ne voulons pas de cogestion. Nous resterons un syndicat d'opposition et de propositions. Nous mettrons toute notre détermination à rester efficaces concrètement sur le terrain. Sans doute il nous faudra aussi convaincre les nouveaux installés de l'importance d'être défendus syndicalement. On observe un réel désintérêt qui explique en partie le faible taux de participation à ce type d'élections. Mais ne généralisons pas, il n'y a qu'à voir le punch de nos futurs élus : un de l'ancienne génération et trois jeunes, dont deux femmes ».

Propos recueillis par CK

## Loire-Atlantique « Nous mettrons en œuvre notre projet d'agriculture, même sans avoir regagné la chambre »

Marie-Noëlle Orain est en production laitière bio depuis quatorze ans, à Chateaubriant. Avec de nombreuses responsabilités syndicales : au comité national de la Confédération paysanne depuis 2009, secrétaire générale depuis juin 2011, et sur la liste des élections à la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (3 élus Conf' + 1 au niveau régional, avec 34,79 %).

« La progression des suffrages en notre faveur de deux points ne nous a pas permis de retrouver la gestion de la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, que la Conf' avait perdue en 2007. Nous sommes évidemment déçus, mais la dynamique syndicale engendrée par cette dernière campagne est très forte et va nous permettre de



poursuivre le travail de terrain que nous menons depuis six ans, hors de l'instance chambre d'agriculture. Ce que nous ne ferons pas en chambre, nous le ferons à l'extérieur ! C'est ainsi que nous mettrons toute notre énergie pour favoriser

les installations en développant notamment le réseau Cap 44<sup>(1)</sup>, que la Conf' a créé en 2007 en s'ouvrant à tous les acteurs du territoire. Mais pour maintenir et installer des paysans dans notre département, nous devons renforcer notre lutte pour la préservation des terres agricoles, biens d'utilité publique. Plus déterminés que jamais, nous continuerons à défendre les paysans de Notre-Dame-des-Landes en nous opposant au projet. Tout en étant syndicat d'opposition, la Conf' est aussi force de propositions, en particulier sur un chantier qui nous paraît essentiel : assurer un revenu équitable aux paysans. »

Propos recueillis par CK

(1) Cap 44, pour construire une agriculture paysanne, performante et plurielle, est une société coopérative d'intérêt collectif (cf. CS n° 269).

## Témoignages

### Puy-de-Dôme « La Conf' : le tamanoir qui arrive dans la fourmilière ! »

Claude Voisin, 59 ans, éleveur de moutons et céréalier (80 hectares) dans la plaine de Limagne, devrait prendre la vice – présidence de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, au côté du président, Sébastien Gardette, tête de la liste Confédération paysanne (15 élus Conf'/CR, dont 9 de la Conf', 5 de la CR, 1 de l'Apli; 1 au niveau régional, avec 37,20 % Confédération paysanne-Coordination rurale).

« Ces résultats montrent qu'une grosse majorité des paysans du département -où siège la coopérative Limagrain -, ne suit plus le projet de la Fnsea<sup>(1)</sup>. Une liste dissidente menée par une personnalité reconnue dans le monde de l'élevage (président de l'Établissement de l'élevage) a perturbé ces élections. Bien sûr, si nous avions obtenu dix points de plus, nous aurions été plus heureux. Mais nous pouvons considérer ces élections comme une victoire puisque nous avons toutes les chances de récupérer la gestion de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme<sup>(2)</sup>. D'autant plus que depuis trente ans, la Confédération paysanne a en face d'elle une véritable machine de guerre : les structures économiques, comme les coopératives, les banques, la mutualité agricole, ont toutes appelé à voter pour le syndicat de la rue de la Baume<sup>(3)</sup>.

Ces élections signifient que notre travail sur le terrain est enfin reconnu. La Maison des paysans que nous avons créée veut promouvoir une agriculture paysanne orientée vers une autonomie des exploitations, par la diminution des charges et une répartition plus juste des droits à produire ou des aides, mais aussi assurer la défense individuelle des intérêts de chaque agriculteur. Nous sommes sur ces points-



là en phase avec la Coordination rurale (CR) du département, avec laquelle nous avons passé un protocole clair et précis. Avec son soutien, la Conf' gèrera la chambre.

Très rapidement, nous commanderons un audit de gestion à la Cour des comptes. La Conf' risque d'être le tamanoir qui arrive dans la fourmilière ! Est-il normal que les bureaux du syndicat sortant et de ses satellites soient sous le toit de la chambre d'agriculture, tout en profitant de son personnel ? Nous voulons redonner à cette institution sa véritable identité : être au service du monde agricole. Il faut recréer du lien entre le terrain et les techniciens. Pour répondre au plus près des demandes, nous allons mettre en place un tandem élu-salarié au niveau de chaque canton.

Il serait logique que le Crédit Agricole, la MSA, les coopératives nous suivent dans notre projet. Mais je rêve, je le sais bien. »

Propos recueillis par CK

(1) En 1965, la Fdsea du Puy-de-Dôme s'est séparée de la Fnsea, et a eu la gestion de la chambre d'agriculture jusqu'en 1984; affiliée à la Fédération nationale des syndicats travailleurs paysans, elle a participé à la création de la Confédération paysanne en 1987. L'Udsea est le syndicat départemental sous tutelle de la Fnsea.

(2) Élection du bureau le 22 février lors de la première assemblée plénière de la chambre d'agriculture.

(3) Siège de la Fnsea, à Paris.

### Que sont nos anciens devenus ?

Le collègue « anciens exploitants et assimilés » est une composante des élections chambres d'agriculture. L'enjeu est sans commune mesure avec celui des exploitants puisqu'il ne peut y avoir que deux élus pour la liste arrivée en tête, et le résultat n'intègre pas le calcul pour la représentativité.

Petite déception : plus d'une vingtaine de départements confédérés n'étaient pas présents dans ce scrutin, alors que toutes nos structures départementales ont une pléthore de militantes et militants aujourd'hui en retraite.

Pour les 70 départements qui ont « osé », l'occasion était trop belle pour reprendre contact avec les 1,7 million de paysans ayant cessé leur activité (3 fois plus nombreux que les actifs), pour redire tout le mal que nous pensons de la prise en compte des 25 meilleures années pour le calcul des pensions défendue par la Fnsea et la Coordination rurale. Une belle arnaque pour 80 % des petits et moyens paysans !

Redire aussi le combat de la commission des anciens de la Confédération paysanne pour en finir avec les disparités des retraites entre hommes et femmes, avertir sur les dangers des complémentaires

« santé de groupe », sur l'injuste bonification pour enfants versée en pourcentage de la petite retraite de base. Nous avons communiqué aussi sur le travail engagé pour redonner envie aux paysans de payer des cotisations sociales en réformant « la plage des 30 points », au cœur de la grande gymnastique fiscale permettant de faire disparaître la moitié du revenu agricole national.

Les résultats départementaux en faveur de nos listes sont proches de ceux du collègue « exploitants », voire supérieurs avec deux départements où nous sommes majoritaires (Réunion et Haute-Garonne). Autre défi : dans quelques départements des militants confédérés, avec leurs « anciens », ont osé présenter des candidats dans le collège des propriétaires en réaffirmant leur attachement au statut du fermage, à la protection du patrimoine foncier par des modes de production paysans, à la priorité à l'installation dans la destination des terres par rapport à l'agrandissement. Les scores obtenus (30 % dans certains départements) démontrent que nous sommes entendus dans les milieux les plus inattendus. Dans six ans, il faudra faire « carton plein ». Même à la retraite, le combat continue.

Christian Boisgontier

## Loire Faut-il être déçu ?

André Bouchut, 53 ans, est porte-parole de la Confédération paysanne de Rhône-Alpes, tête de liste dans la Loire (3 élus à la chambre départementale, 1 élu en région, avec 28,50 % des suffrages).

« Au regard du travail réalisé par la Confédération paysanne de la Loire et ses adhérents, la baisse de notre résultat est incohérente.

Mais la chute très importante du nombre de votants inquiète plus. Elle révèle le désintérêt des paysans pour cette institution. Aujourd'hui, une forte proportion de paysans n'utilise plus les services de la chambre et ne voit pas de raisons d'aller voter lors des élections. C'était un des enjeux majeurs de ce vote : redonner espoir aux paysans et foi en une défense collective. Visiblement, nous n'avons pas su convaincre un nombre très important de nos sympathisants que l'enjeu était moins la chambre d'agriculture que le type d'agri-

culture et de syndicalisme qu'ils souhaitent pour l'avenir.

Par contre, le conglomérat chambre d'agriculture-Fdsea-JA où la confusion des rôles est le sport favori s'en est donné à cœur joie. L'agressivité et la déformation des faits, particulièrement sur les actions laitières de 2009 et la solidarité avec les éleveurs de Forez Fourme, n'ont servi qu'à nous salir et à tromper les paysans.

Mais il vaut mieux perdre une élection en gardant nos valeurs de solidarité, de refus du double langage, de défense des paysans et de l'intérêt collectif, du respect des femmes et des hommes... que de gagner en perdant nos valeurs.

### Des perspectives s'ouvrent

Au niveau régional, en Rhône-Alpes, la Confédération paysanne augmente légèrement son score à plus de 26 %, ce qui lui octroie 5 sièges.

Nationalement, la stabilisation globale peut paraître décevante pour certains, mais elle ouvre des perspectives.

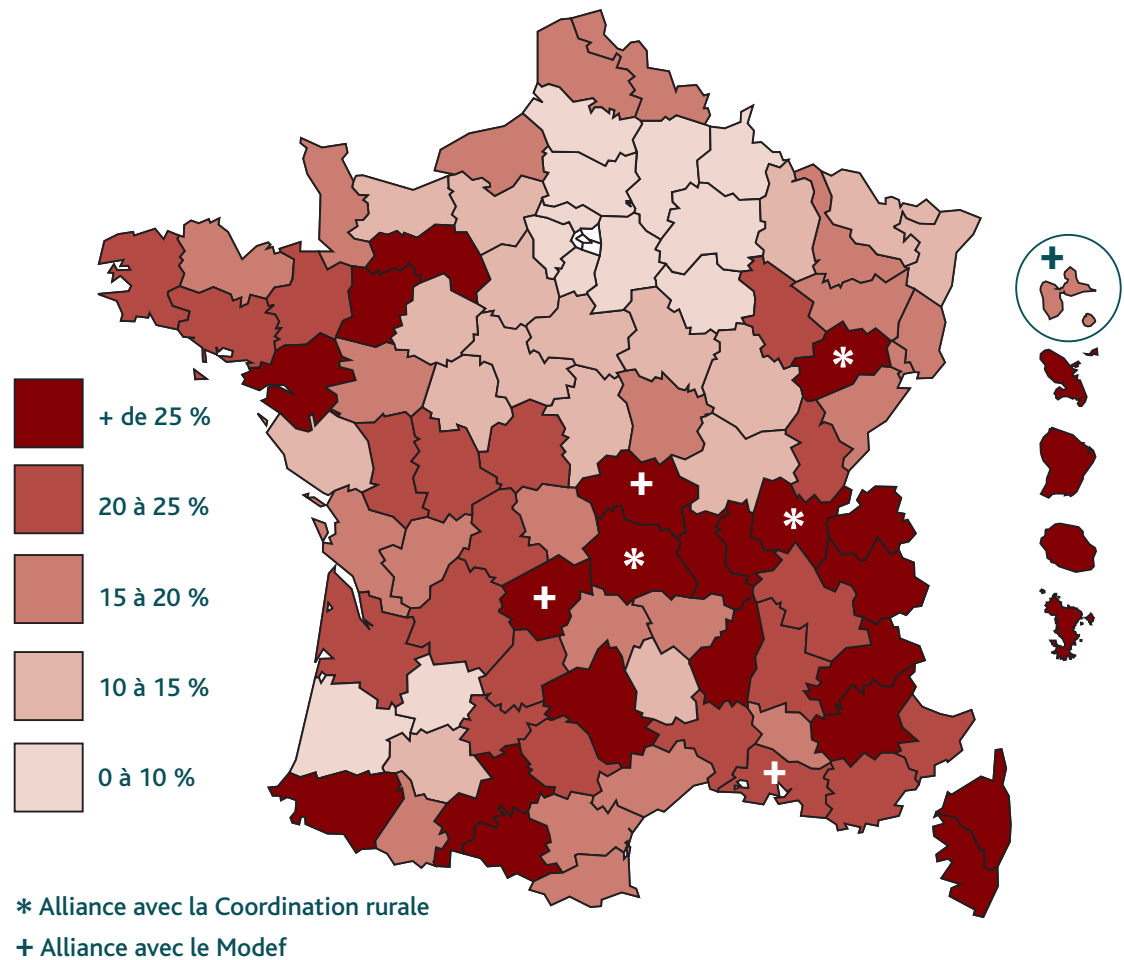
Malgré la disparition massive des petits paysans, malgré des moyens financiers disproportionnés avec le syndicat gestionnaire de tous les pouvoirs, malgré des politiques agricoles stupides issues de la cogestion, malgré le populisme ravageur et le développement du chacun pour soi, la Confédération paysanne reste debout, ses idées avancent et l'arrivée des jeunes est nombreuse dans beaucoup de structures.

Contrairement à d'autres, pour la Conf', le pouvoir est un moyen et non un but. Notre mission première n'est pas de gérer une chambre consulaire mais de défendre les paysans. La gestion de la chambre reste l'un des outils qui permet d'atténuer les désastres de la politique agricole actuelle, mais il n'est pas le seul.

Par contre, il est dommage de penser que la chambre de la Loire ne va toujours pas s'attaquer aux problèmes des paysans. La diversité des demandes d'installation ne sera toujours pas accompagnée. Le travail de fond sur la recherche de valeur ajoutée ne devrait pas démarrer. Les paysans devront toujours chercher ailleurs des conseils ou des appuis d'animation... Et la chambre veillera à ce qu'aucune autre structure ne puisse émerger pour combler les défaillances de l'organisme officiel.

Notre force, c'est de croire en l'avenir. Notre force, c'est de ne pas attendre de récompenses pour le travail syndical effectué. Notre force, c'est d'être des militants debout, qui réfléchissent et se battent pour le bien commun... Alors, continuons la lutte ! » ▢

### Résultats de la Confédération paysanne aux élections aux chambres d'agriculture 2013



AB

## Baisse des restitutions à l'exportation de volaille : les éleveurs et salariés ne doivent pas payer la facture !

La suppression des restitutions européennes à l'exportation est programmée depuis plus de dix ans, et force est de constater que rien n'a été fait, ni par la filière, ni par les pouvoirs publics pour anticiper cette situation. La Confédération paysanne rappelle qu'elle s'est toujours opposée aux restitutions à l'exportation pour plusieurs raisons : d'une part, elles organisent le dumping et déstabilisent les filières locales des pays importateurs, anéantissant leur droit à la souveraineté alimentaire ; d'autre part, les sommes indécentes versées pendant des dizaines d'années aux intégrateurs ont créé et maintenu trop longtemps sous perfusion des filières instables qui, loin de rémunérer les éleveurs, ont servi à construire des fortunes personnelles ou à faciliter des investissements douteux et destructeurs d'emplois<sup>(1)</sup>.

La débâcle économique et sociale causée par l'aveuglement des dirigeants du groupe Doux prouve qu'il est suicidaire de baser des filières entières sur l'intégration des éleveurs et sur l'export. Devant l'irresponsabilité de ces industriels, ce n'est ni aux éleveurs, ni aux salariés d'en assumer les conséquences par des mesures qui amputeraient leur revenu déjà faible ou par des licenciements.

La Confédération paysanne réaffirme son plein soutien aux salariés concernés et appelle tous les éleveurs à refuser de signer les avenants aux contrats d'intégration.

Dans le cadre de la réforme de la Pac, il est urgent de réorienter massivement les aides vers l'élevage. Nous appelons les pouvoirs publics à cesser tout soutien direct aux intégrateurs et à impulser la réorganisation des filières avicoles vers des productions de qualité destinées au marché intérieur, largement déficitaire.

(communiqué du 4 février)

(1) Plus de 58 millions d'euros en moyenne pour Doux et Tilly Sabco entre 2008 et 2011, sans compter les subventions perçues par les intégrateurs au titre de l'alimentation animale (en moyenne 55 millions d'euros pour le groupe Doux!).

## Procès en appel de Lactalis

Le 5 février à Lyon, plus de 120 personnes se sont rassemblées devant le Palais de Justice Lyon pour soutenir Philippe Marquet et la Confédération paysanne de la Loire, attaqués en appel par Lactalis, à la suite d'un blocage d'usine en pleine crise laitière, en juin 2009. Réclamant plus de 14 000 euros, Lactalis avait fait appel du jugement du 1<sup>er</sup> juin 2011 qui le déboutait de sa demande.

« À l'heure où le prix du lait subit de nouvelles baisses, et que les producteurs ont du mal à envisager l'avenir de façon sereine, à l'heure où Lactalis, devenu numéro 1 mondial, continue de racheter une entreprise de transformation

laitière tous les 3 mois<sup>(1)</sup>, le groupe se présente en victime des producteurs de lait, on croit rêver ! » s'exclame Philippe Marquet, ancien secrétaire général du syndicat départemental, devant les caméras, avant d'ajouter : « On sait qu'on n'a pas dépassé la ligne rouge, et vu que le fond est juste, ils ne peuvent rien nous reprocher sur la forme. »

La Confédération paysanne est confiante pour le jugement qui sera rendu le 4 avril prochain.

(1) Bénéfice de plus d'un milliard d'euros pour la seule année 2010.



## Traçabilité de la viande : nouvelle démonstration des dérives de l'agro-industrie

Pour la Confédération paysanne, la découverte, le 8 février, de viande de cheval dans des plats surgelés censés être à base de bœuf, démontre une nouvelle fois les dérives d'un système industriel basé sur la recherche, en Europe et à l'international, des coûts les plus faibles et la multiplication des intermédiaires, au détriment du consommateur et des paysans. Ces fraudes sont favorisées par un système industriel où le laxisme domine trop souvent. En parallèle, les éleveurs se sentent harcelés par un empilement de normes sanitaires et de traçabilité, bien qu'ils ne soient pas à l'origine de ce type de crise. Il faut donc une volonté d'appliquer une même rigueur à tous les niveaux de la transformation.

Dans le cadre de sa campagne en faveur de l'élevage (sauvonslelevage.fr), la Confédération paysanne revendique une approche de l'agriculture basée sur la qualité, le raccourcissement des filières de transformation, la relocalisation de la consommation, la saisonnalité des produits et le respect de la dignité des paysans par le droit à un revenu décent. Ce sont ces impératifs qui doivent servir de base à l'écriture de la nouvelle Pac et de la loi d'avenir agricole.

(communiqué du 13 février)

## Pluralisme syndical En finir avec les cotisations forcées à la Fnsea

**Le 28 janvier, le tribunal de Toulouse a relaxé les dirigeants de deux coopératives et de trois organisations satellites de la Fnsea, poursuivis pour la pratique de cotisations forcées. Le procureur et les parties civiles (dont la Confédération paysanne de Midi-Pyrénées) ont fait appel.**

**O**n en reparlera d'ici quelques mois, sans doute début 2014. Le 5 février dernier, le procureur de la République a fait appel de la décision du tribunal correctionnel de Toulouse de relaxer les dirigeants de coopératives et de sections spécialisées de la Fnsea poursuivies pour « discrimination à raison des activités syndicales ». Parties civiles, l'OPG (Organisation des producteurs de grains, branche de la Coordination rurale) et la Confédération paysanne de Midi-Pyrénées – dont la plainte de 2006 a initié l'instruction de l'affaire et le procès – ont également fait appel.

Dans sa relaxe prononcée le 28 janvier, le tribunal correctionnel juge les faits bel et bien « critiquables », mais ne constituant pas « l'infraction de discrimination syndicale reprochée et son recel ». Le correspondant du quotidien *Libération* au procès a clairement résumé la situation : « La Fnsea peut continuer à prélever des cotisations... auprès des adhérents des autres syndicats (Confédération paysanne ou Coordination rurale) »<sup>(1)</sup>.

Rappelons les faits. Les deux coopératives poursuivies (Coopéal étant seule représentée au procès, la seconde ayant disparu depuis 2006 après sa fusion avec une autre) prélevaient 0,16 euro par tonne de céréales collectée et 0,34 euro par tonne d'oléagineux, puis les transféraient dans les caisses des sections spécialisées de la Fnsea : l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), celle des producteurs de maïs (AGPM) et la Fédération des oléagineux et protéagineux (Fop). Les sommes paraissent dérisoires, c'est d'ailleurs un des arguments des

d'un demi-siècle, le monde agricole a été représenté par un seul organisme, la Fnsea, composée de trois structures (AGPB, AGPM, Fop), seuls représentants de leur filière. Les sommes collectées leur étaient destinées. » Problème : à partir des années quatre-vingt, « d'autres syndicats ont vu le jour, la Confédération paysanne et la Coordination rurale », cependant que les caisses exclusives des officines de la Fnsea continuaient de se remplir comme avant.

Si la qualification de discrimination syndicale n'a pas été retenue par le tribunal – sans grande



Les 12 et 13 novembre 2012, la Confédération paysanne s'est mobilisée durant l'audience au tribunal de Toulouse.

prévenus. Mais à l'arrivée, sachant que ces coopératives n'étaient, bien sûr, pas les seules à pratiquer ce tour de passe-passe, ce sont 5 à 10 millions d'euros qui ont atterri chaque année – du moins entre 2004 et 2007, la période ici concernée – dans les caisses des annexes de la Fnsea.

Les prévenus et leurs avocats se sont plus ou moins retranchés derrière la routine, rien de bien méchant en quelque sorte. Ce que rappelle le jugement correctionnel : « Il y a lieu de préciser que le système adopté a une origine historique. En effet, pendant près

justification – on aurait pu aussi parler d'escroquerie et de dissimulation : les cotisations prélevées étant mélangées à d'autres taxes, presque aucun coopérateur qui les réglait toutes en même temps ne pouvait comprendre la manœuvre.

L'affaire n'est donc pas conclue. La Confédération paysanne est déterminée à faire condamner et cesser ces pratiques. ▢

**Benoît Ducasse**

On sait que de tels incidents ont pour effet d'ébranler les attitudes profondes dans l'acte de manger. Il faut plus de contrôles ? Donc pour ne pas toucher au système ? Mais ces secousses ne sont que les faits divers d'un écart bien plus profond, et finalement bien plus angoissant : l'écart avec notre voisinage, le vivant animal entre autres. Dans le très beau poème « Ce sont les derniers », John Berger<sup>(2)</sup> pointe l'aberration même de nos objectifs : « Je pense qu'il est tout à fait envisageable / dit Bob Rust de l'Université d'Iowa / de concevoir un animal spécifiquement / pour le hamburger. »

Ailleurs / les animaux des pauvres / meurent avec les pauvres / d'insuffisance en protéines. »

(1) Source AFP/Le monde 13/02/2013 : on recense, de production à consommation, pas moins de six pays, quatre transformateurs, deux traders... : un simili produit financier toxique, en quelque sorte!

(2) « La louche et autres poèmes » - John Berger, édition « Le temps des cerises ».

**Du bœuf muté en cheval**

La rocambolesque histoire de la viande de cheval trouvée à la place du bœuf révèle jusqu'à la caricature les méandres de la malbouffe à travers les produits « élaborés ». Pas de risque alimentaire, juste une grosse « menterie » pour de gros profits au bénéfice de nombreux intermédiaires, au détriment des éleveurs de Roumanie et d'ailleurs. Et encore, on ne nous dit pas d'où viennent les autres composantes de ces « élaborations ».

Faut-il espérer que les milliers de barquettes retirées des rayons pour étiquetage frauduleux – mais parfaitement consommables –, soient réétiquetées et distribuées au Restos du cœur (ou autres) plutôt que jetées à la poubelle ?

**Bruxelles soucieux des pratiques commerciales**

Une enquête réalisée par le Beuc (union des consommateurs européens) révèle que 70 % des enquêtés déclarent que l'origine des produits est un facteur important lors de leurs achats. Encore faut-il que les indications soient justes...

Bruxelles s'en préoccupe aussi. L'UE lance une consultation sur trois mois afin d'évaluer l'ampleur des pratiques déloyales : « *Les pratiques commerciales déloyales mettent en péril la viabilité des entreprises et rendent la chaîne d'approvisionnement du commerce de détail inefficace* », a déclaré le commissaire européen au marché intérieur, Michel Barnier. Prémonition : c'était avant l'histoire du cheval dans la pâtée.

**Acide lactique autorisé**

Les Américains traitent leurs viandes à l'acide lactique pour décontaminer les carcasses d'animaux en abattoir. Les produits ainsi traités étaient interdits d'importation dans l'UE. La Commission européenne vient de lever l'interdiction, alors que la majorité des ministres de l'Agriculture de l'Union (dont celui de la France) s'étaient prononcés contre. La Commission démontre ainsi qu'elle a le pouvoir sur les ministres, et qu'elle peut être très rigoureuse sur les questions sanitaires et autres pour les producteurs européens, et laxiste sur les pratiques douteuses des exportateurs américains...

**Actualité**

**Politique agricole commune**

**La Pac avance avec de moins en moins d'ambition politique**

**La mobilisation citoyenne auprès des députés européens doit se faire forte avant que le Parlement européen adopte le 13 mars le texte quasi définitif qui définira la prochaine Politique agricole commune (Pac).**

Les 23 et 24 janvier, la Commission de l'Agriculture et du Développement rural du Parlement européen (Comagri) a adopté quatre rapports qui définissent la prochaine Pac, celle qui sera mise en œuvre entre 2014 (ou 2015) et 2020. Les textes adoptés seront soumis au Parlement pour un vote en plénière les 12 et 13 mars.

La Confédération paysanne s'inquiète du vote de la Comagri qui ne répond ni aux enjeux économiques et sociaux, ni aux attentes de la société. Sous la pression des libéraux et de l'agro-industrie (dont le Copa-Cogeca), la Comagri a reculé sur la majorité des propositions de la Commission européenne et présente un *statu quo* par rapport à la Pac actuelle.

La Commission agricole du Parlement n'a retenu aucune proposition ambitieuse dans les amendements proposés, notamment :

- la baisse du plafonnement des aides à 100 000 euros, au lieu de

300 000 euros par exploitation proposés par la Commission européenne. Le plafonnement à 300 000 euros ne concernerait que 0,25 % des exploitations européennes ;

- le retrait des assurances privées du 2<sup>e</sup> pilier de la Pac ;
- l'obligation de rotation des cultures avec introduction de légumineuse au lieu d'une simple diversification.

L'unique avancée retenue par la Comagri est le maintien de 15 % d'aides couplées à la production dans l'enveloppe des aides directes (1<sup>er</sup> pilier de la Pac).

**Détricotage**

Les mesures proposées par la Commission européenne en octobre 2011, déjà modérées, ont été soigneusement détricotées par les parlementaires de la Comagri :

- alors que l'un des objectifs initiaux de la réforme était de mettre fin aux aides profondément injustes basées sur des références historiques d'avant 2002, les membres de la Comagri ont voté une convergence des aides beaucoup trop lente, avec une tolérance de 20 % d'aides historiques en 2020, prolongeant encore l'inéquité de ces subventions. Cependant, la proposition française de laisser la pos-

sibilité aux États membres de « surprimer » les premiers hectares des exploitations a été adoptée ;

- la modeste aide aux petites fermes (1 500 euros maximum par paysan) ne serait plus obligatoire, mais facultative pour les États ;

• les mesures de « verdissement », conditionnant l'obtention de 30 % des aides du premier pilier à des pratiques favorables à l'environnement, ont été fortement affaiblies pour que la majorité des agriculteurs européens et la quasi-totalité des agriculteurs français remplissent les conditions. Notamment, les agriculteurs contractant une mesure agro-environnementale pourront recevoir les aides du verdissement sans devoir remplir d'autres conditions ;

- le champ de la conditionnalité a été réduit. Les députés se sont opposés à l'ajout de la directive cadre sur l'eau et de la directive sur l'utilisation durable des pesticides. Par contre, la bonne nouvelle est le retrait du champ de la conditionnalité du règlement sur l'identification électronique des petits ruminants.

Les 7 et 8 février, les chefs d'États ont adopté une proposition pour le budget de l'Union européenne entre 2014 et 2020. À ce stade, il est pour la première fois en recul de plus de 3 %. La Pac en ferait les frais. L'enveloppe globale serait réduite de plus de 10 %, celle de la France d'environ 5 %.

Face à ces mauvaises nouvelles, la Confédération paysanne continue à se mobiliser pour une répartition plus juste des aides. Rien n'est encore totalement joué. Nous proposons une convergence des aides totale et rapide à l'intérieur des États, un plafonnement des aides significatif pour mettre fin aux rentes de situation injustes et indéfendables, une aide consé-

**Allez rencontrer vos eurodéputés !**

La Confédération paysanne appelle ses militants à se joindre à la campagne européenne « *Go Meet A Deputy!* » (« Allez rencontrer un député ! ») consistant à rencontrer les eurodéputés de leur région pour leur expliquer le vote que l'on attend d'eux d'ici le 13 mars.

Un site internet de campagne a été créé à l'adresse suivante : [www.gomad.fr](http://www.gomad.fr).

Toutes les informations pour comprendre le fonctionnement de la campagne y sont notifiées. Une carte (rubrique) « Agissez » vous permet de trouver les coordonnées des élus. Si quelque chose ne vous paraît pas limpide, n'hésitez pas à contacter Pierre-Alain Prévost, l'animateur de la campagne : 06 65 78 54 90, [pierrealain.prevast@gmail.com](mailto:pierrealain.prevast@gmail.com).

Si vous obtenez un rendez-vous avec vos députés européens ou que vous souhaitez les rencontrer, n'hésitez pas à prendre contact avec Pierre-Alain qui se charge de centraliser les prises de rendez-vous...

## Baisse des restitutions européennes

Les restitutions/subventions au poulet export sont les seules à subsister. Elles sont passées de 32,50 euros les 100 kg avant octobre à 21,70 €/kg jusqu'en janvier puis 10,85 depuis, mais pour pas longtemps. Le chèque de 72 millions d'euros aux groupes Doux et Tilly fond comme neige au soleil. Doux, déjà en redressement judiciaire, a décidé unilatéralement de baisser la rémunération du producteur de 40 euros la tonne. « *Pas question!* », réagissent les aviculteurs piégés: soit ils acceptent les conditions imposées, soit ils perdent leurs positions prioritaires pour le remboursement des créances.

Pendant ce temps, la France importe 40 % de ses besoins en poulet frais ou découpé. La filière est bien gérée! Toutefois, le poulet label, bien tracé, voire sans OGM, sans tire bien.

## Nitrates:

### toujours plus!

Directive « nitrates », Grenelle, etc.: rien n'y fait. Agreste (services statistiques du ministère de l'Agriculture) annonce une augmentation de 3 % des livraisons d'engrais azotés d'octobre 2012 à janvier 2013 par rapport à la même période de l'année précédente. La potasse augmente de 1 %; en revanche, les phosphates baissent de 2 %.

En Pays-de-Loire, ailleurs aussi sans doute, c'est l'antitrimac qui arrive jusqu'aux robinets alimentés par les stations de traitement, et ce depuis trois mois sans que personne ne le sache. En cause: les ruissellements des champs de colza et céréales préventivement traités et abondamment arrosés. Pas de panique: « *S'il y avait eu risque sanitaire, il y aurait eu une communication immédiate* », indique l'agence régionale de la Santé. Ça rassure.



Le 13 mars à Strasbourg, le vote du Parlement européen sera une étape décisive pour la prochaine Pac. Un grand rassemblement citoyen aura lieu devant le Parlement la veille, 12 mars. Les infos sur : [www.gomad.fr](http://www.gomad.fr)

quente pour les petites fermes adaptée à chaque État, le recouplage maximum des aides à l'élevage et le renforcement du budget du développement rural (MAE, ICHN). Le plafonnement doit être une priorité. Son maintien à 300 000 euros serait une injure faite par les eurodéputés à tous les Européens frappés par le chômage et des mesures drastiques d'austérité.

Pour la première fois dans l'histoire de la Pac, la décision finale sur la réforme associe le Parlement européen aux côtés des ministres de l'Agriculture. En vue de la session plénière de mars au parlement européen, la Confédération paysanne appelle ses membres à se mobiliser dans le

cadre de la campagne « *Gode Food, Good Farming* » et à rencontrer leurs députés européens au plus tôt pour les sensibiliser sur l'importance du vote de mars sur l'avenir des paysans et des territoires (cf. encadré p. 14).

Après le vote du Parlement, son rapporteur – le socialiste portugais Luis Manuel Capoulas Santos, membre de la commission de l'Agriculture –, négociera un compromis avec le représentant du Conseil européen des ministres de l'Agriculture, l'Irlandais Simon Coveney, et le commissaire européen, Dacian Ciolos. Ce compromis sera le texte final soumis à l'appro-

bation bilatérale du Parlement et du Conseil: ce sera la nouvelle Pac, mise en œuvre sans doute à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous sommes donc dans la toute dernière ligne droite pour la définition de cette nouvelle Pac, cruciale pour l'avenir des paysans, des territoires et des consommateurs européens. D'où l'importance de se mobiliser fortement et rapidement! ▢

**Caroline Collin,**  
animatrice nationale,  
**Christian Roqueyrol,**  
secrétaire national,  
en charge du dossier Pac

## Berlin: mobilisation pour une autre Pac

Le 19 janvier, 25 000 personnes ont manifesté dans un froid glacial à travers les rues de Berlin pour réclamer une autre politique agricole européenne qui cesse de soutenir l'agriculture industrielle et aide à l'inverse les petits agriculteurs et les pratiques paysannes.

L'événement se tenait en marge de la Semaine verte internationale de Berlin, grand salon annuel de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Cette manifestation colorée, partie de la gare centrale et arrivée auprès de la Chancellerie, a été marquée par une forte présence de délégations venues d'autres États membres de l'Union européenne (dont des représentants de la Confédération paysanne). Les organisateurs sont également à l'initiative des campagnes *Good food march*, grande marche arrivée à Bruxelles le 9 septembre 2012 (cf. CS n° 277) et « *Allez rencontrer vos eurodéputés!* » (cf. p. 12)



## Abatteurs de porcs sanctionnés

Huit abatteurs de porcs, essentiellement de l'Ouest et représentant plus des trois quarts de l'abattage porcin français, ont été condamnés à un total de 4,57 millions d'euros d'amendes par l'Autorité de la concurrence. Cinq d'entre eux – les plus gros – se sont concertés pendant plusieurs mois en 2009 pour réduire leurs achats de porcs afin de faire pression sur les prix. Cette baisse artificielle de la demande « a engendré des baisses de prix significatives au détriment des producteurs », affirme la juridiction. Des pratiques souvent dénoncées par ces producteurs mais rarement sanctionnées.

## Le Crédit Agricole a perdu son bon sens

Le Crédit Agricole paie le prix fort pour sa volonté d'entrer en bourse sur le marché des grands. En créant le Crédit Agricole S.A. (Casa) et en rachetant d'autres banques tous azimuts, il a fait le mauvais choix. Aujourd'hui, la banque annonce une perte de... 6 milliards d'euros! Avec certes 40 milliards de capitaux propres, mais à ce train-là... Les caisses régionales restent solides, nous assure-t-on, même si elles ont payé 16,3 milliards d'euros, pour détenir 56 % de Casa, qui ne valent plus que 10,4 milliards... Les caisses régionales, ce sont bien les sociétaires: alors qui subit la purge?

## La Fnab

### réclame son dû

Soumis à un prélèvement de cotisations volontaires obligatoires (CVO) par l'interprofession laitière (Cniel), les producteurs bio de la Fédération nationale de l'agriculture bio (Fnab) réclament en février dans un communiqué que l'ensemble de leurs CVO (600 000 euros en 2012) « financent des actions de communication et de développement pertinentes sur le bio. » Constatant que ce n'est pas le cas, et jugeant la situation inacceptable, la Fnab revendique un droit de regard et de décision sur la destination du produit des CVO par les producteurs bio qui les paient.

Jo Bourgeais

# Actualité

## Pesticides

# Les perturbateurs endocriniens : une affaire à suivre de près

La question des perturbateurs endocriniens devient centrale dans les débats touchant à la santé environnementale. La France prépare pour juin 2013 sa stratégie nationale. Mais c'est sans doute au niveau européen que les enjeux seront les plus importants dans les mois qui viennent.

Parmi les perturbateurs endocriniens (PE), on trouve le fameux Bisphénol A (BPA) et nombre de pesticides... Le réseau d'ONG Pan-Europe1 a dressé une liste de 43 pesticides PE potentiels.

De son côté, Générations futures a réalisé en 2010 une enquête portant sur la présence de résidus chimiques dans l'alimentation. Les analyses montraient qu'en 24 heures, un enfant est susceptible d'ingérer des dizaines de molécules chimiques soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens (37 molécules différentes dont 12 pesticides).

L'Union européenne vient d'édicter un nouveau règlement sur la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Pour la première fois, ont été adoptés des « critères d'exclusion » de certaines substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement.

La Commission européenne devra proposer une définition des PE qui seront concernés par cette exclusion fondée sur des critères scientifiques, d'ici au 14 décembre 2013. Les enjeux sont très impor-

tants pour l'industrie car cela concerne d'autres législations, comme la Directive biocide ou Reach. On s'en doute, les lobbies s'activent en coulisse pour essayer de faire adopter une définition des PE la plus laxiste possible.

À la demande de la direction Santé Consommation de la Commission européenne, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) doit définir, d'ici mars 2013, les critères scientifiques utilisés pour identifier les PE.

La composition du panel d'experts pour préparer cet avis soulève des inquiétudes de la part de Pan-Europe. « Seuls trois des experts sur les dix-huit choisis ont une expérience scientifique sur la question du système endocrinien », assure Hans Muilerman, son porte-parole. « Onze n'ont aucune expérience d'aucune sorte dans ce domaine. » D'autres ONG regrettent l'influence des agences britanniques et allemandes dans ce panel, alors même que ces dernières ont déjà adopté, en 2011, une position commune sur la défi-

inition des PE, jugée trop peu protectrice par de nombreux spécialistes comme le Professeur Kortenkamp, chef du service de toxicologie à l'Institut de Pharmacie de l'Université de Londres.

## Une semaine de mobilisation, du 20 au 30 mars

La bataille va donc faire rage dans les prochains mois au niveau national et européen. Des actions coordonnées par Générations Futures vont être menées sur ce sujet dans le cadre de la prochaine Semaine pour les alternatives aux pesticides, du 20 au 30 mars. Il faut continuer à maintenir une pression forte sur nos gouvernants. Durant cette semaine, près de 30 organisations partenaires et des individuels organiseront des événements sur le thème des pesticides et plus globalement de l'agriculture. Il est prévu aussi une grande journée de mobilisation le 23 mars sur le thème « Zone sans pesticides : je m'engage ! » n

Nadine Lauverjat,

Générations futures

www.generations-futures.fr



## Qu'est ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Un perturbateur endocrinien (PE) est une substance chimique d'origine naturelle ou étrangère à l'organisme qui peut interférer avec le fonctionnement du système endocrinien de plusieurs façons : en imitant l'action d'une hormone naturelle ; en se fixant sur les récepteurs des hormones naturelles ; ou en gênant le mécanisme de production ou de régulation des hormones.

Puisque le système hormonal régule la plupart des fonctions du corps humain, les PE ont des répercussions nombreuses sur la santé humaine (cancers, perturbations du métabolisme et de la reproduction, problèmes cardiovasculaires, troubles mentaux et du comportement).

Les effets des PE peuvent aussi se répercuter dans la descendance d'un individu deux ou trois générations après son exposition.

# Pesticides Un peu de courage, Monsieur le ministre, pour sortir du piège mortel des pesticides !

**Le 16 janvier 2013, l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Efsa) a publié un avis scientifique implacable sur trois pesticides couramment utilisés en agriculture, trois insecticides tueurs d'abeilles. Le ministre de l'Agriculture devrait logiquement en interdire l'usage.**

**L**e Gaucho, premier traitement de semences à base de néonicotinoïde est utilisé pour la première fois en France en 1994. Dès juillet de la même année, des problèmes sont constatés sur les ruches lors de la floraison des tournesols, en Charente, dans la zone d'utilisation des semences traitées.

D'autres molécules de la même famille sont ensuite autorisées – thiaméthoxam, acétamipride, clothianidine et thiaclopride –, des millions d'hectares traités avec les insecticides de cette famille.

Les apiculteurs trouvent de plus en plus souvent leurs ruches subitement vidées de leurs abeilles. De nombreux pays sont touchés depuis le début des années 2000. Les pertes peuvent atteindre, localement, jusqu'à 90 % des colonies.

Il en a fallu depuis des faillites d'apiculteurs, des millions de

ruches mortes, des procès, des manifestations, des films, des pétitions, pour imposer le problème sur la place publique. Les pesticides tuent, il sont d'ailleurs fait pour ça. Et l'abeille est le marqueur, au premier rang, de leur dangerosité. L'abeille, cet élément primordial de nos écosystèmes, sans qui nombre de variétés de plantes ne pourraient survivre.

Ce 16 janvier 2013, l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Efsa) publie un avis scientifique implacable sur trois pesticides couramment utilisés en agriculture : clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame. Tous trois sont des néocotinoïdes.

« Nous avons identifié des risques pour les abeilles en relation avec trois principales voies d'exposition des insectes, expliquait Domenica Auteri qui a présidé les travaux de l'agence européenne. Ce sont les poussières produites par les graines pendant le semis, la contamination par le pollen et le nectar et, dans le cas du maïs traité par le thiaméthoxame, l'exposition par guttation<sup>(1)</sup>. »

Les trois opinions scientifiques rendues par l'Efsa s'inscrivent dans un travail publié par l'agence en mai 2012 : il s'agissait alors d'évaluer l'efficacité des tests réglementaires conduisant à l'autorisation des molécules. Les experts mandatés par l'agence avaient conclu que ces tests, conçus pour les produits utilisés en pulvérisation, n'étaient pas adaptés.



La Commission européenne propose l'interdiction pour le colza, le tournesol, le maïs et le coton, mais ne prend pas en compte la persistance dans les sols. Elle démontre une totale méconnaissance de la question... à moins qu'il ne s'agisse, encore une fois, de défendre les intérêts industriels. La persistance de plusieurs années dans les sols est un facteur essentiel : c'est ainsi que les céréales traitées à l'imidaclopride contaminent les fleurs des tournesols cultivés l'année suivante.

Utiliser un traitement de semences est une aberration agronomique : c'est effectuer un traitement systématique, sans savoir si

cela se justifie. De plus les néonicotinoïdes ne sont pas sélectifs : ils détruisent un grand nombre d'auxiliaires utiles ainsi que les organismes vivant dans le sol, alors que tous permettent de diminuer ou d'éviter le recours aux pesticides.

Ces produits ont été mal évalués, et ils l'ont été sur des bases mensongères. Bayer a dissimulé pendant sept ans la toxicité de l'imidaclopride pour l'abeille (la dose létale étant de 3,7 nanogrammes, et non de 1 500). Syngenta a falsifié l'étude de toxicité à long terme qui a permis à l'Afssa (l'équivalent français de l'Efsa) de lever la condition de distance de 3 km entre champs de maïs traités et ruches.

Les néonicotinoïdes doivent être interdits. Stéphane Le Foll ne doit pas faire comme Jean Glavany qui a interdit le Gaucho sur tournesol en 1999, mais l'a maintenu sur maïs et céréales. Trois ans plus tard, l'Afssa constatait que 69,1 % des pollens de plantes cultivées ou non, récoltés par les abeilles tout au long de l'année dans 25 ruchers dans 5 départements différents étaient contaminés par l'imidaclopride, le principe actif du Gaucho.

Stéphane Le Foll a présenté le 8 février un plan de relance de l'apiculture, mais sans décision sur les néonicotinoïdes : il se réfugie derrière la décision européenne, comme si lui-même n'avait pas son mot à dire dans l'élaboration de cette décision !

Comment peut-on vouloir installer des apiculteurs tout en continuant à tuer les abeilles ? Un peu de courage, Monsieur le ministre : l'interdiction des néonicotinoïdes ne sera pas la catastrophe annoncée par certains. Au contraire, elle peut être une stimulation pour une évolution vers un mode de production agroécologique que vous avez déclaré vouloir promouvoir (cf. p.21). **n**

**Jean Sabench, apiculteur dans l'Hérault**

(1) Exsudation par la plante de gouttelettes d'eau imprégnées du pesticide et auxquelles s'abreuve parfois les insectes.

## Biodiversité Nous ne participerons pas à la gestion électronique des races et des semences

**Au nom de la traçabilité et de la protection du consommateur, tout autant qu'au nom de la productivité, se mettent en place et se développent divers outils – puces électroniques, certificats, brevets et logiciels – œuvrant à l'effondrement de la biodiversité.**

**T**out éleveur doit aujourd'hui déclarer le nombre d'animaux qu'il détient, puis ceux qui rentrent et ceux qui sortent de sa ferme. Il doit identifier chaque animal par un numéro individuel inscrit sur une boucle accrochée à chaque oreille, boucles achetées auprès de fournisseurs agréés par l'administration qui peut ainsi contrôler toutes ses activités. S'il ne se soumet pas, il perd d'abord les « aides » de la politique agricole commune, puis son autorisation de vente. Si cela ne suffit pas, ses animaux sont saisis et conduits à l'équarrissage.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, toute brebis ou chèvre, tout bélier ou bouc qui ne porteront pas à l'oreille une puce électronique seront saisis et conduits à l'équarrissage.

Selon le Ministère de la propagande, ces obligations de traçabilité sont faites pour protéger le consommateur. 99,99 % des « accidents » alimentaires ont pourtant pour origine la transformation et la distribution industrielles, et non les élevages. La récente découverte de viande de cheval dans des lasagnes à la viande de bœuf montre bien que la traçabilité s'arrête à l'abattoir. Après, plus personne n'est responsable...

À quoi servent alors ces puces électroniques ? La suite du programme nous l'indique : « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le matériel génétique support de la voie mâle acquis par les éleveurs de ruminants est soumis à obligation de certification, qu'il s'agisse de semences ou d'animaux reproducteurs ». En langage normal, cela veut dire que les éleveurs n'auront plus le droit d'échanger des animaux avec leurs voisins pour sélectionner eux-mêmes leurs troupeaux. Ils seront obligés d'acheter des reproducteurs certifiés pour leur performance. La « génomique » est la nouvelle arme des sélectionneurs. Elle détecte les gènes de la performance, puis les numérise dans des logiciels électroniques brevetés qui ne sélectionnent que des individus « élites » qui en sont porteurs. Ces logiciels peuvent aussi programmer l'éradication de tous les animaux « hors type », comme cela s'est fait récemment avec les moutons au prétexte d'une vieille maladie, la tremblante... bien que des animaux génétiquement résistants soient eux aussi tombés malades. Et tant pis si les gènes de rusticité et les capacités de résistance présents chez les « hors type » sont définitivement perdus !

La gestion électronique en élevage n'est que la planification de l'éradication de la biodiversité.

Un ruminant rumine : ça prend du temps, ce qui ralentit ses performances. Les gènes de performance permettent aux ruminants de produire sans ruminer, en se gavant de concentrés industriels à base de soja OGM importé et de bouillie de maïs fermenté sans mourir dans les heures qui suivent. Un animal « performant » est hors sol, il n'a plus de système immunitaire et dépend pour survivre de l'administration permanente de vermifuges, d'antibiotiques et autres compléments pharmaceutiques. Si un animal « performant » ne dispose pour



Le fauchage de la parcelle d'essai de pomme de terre OGM avait eu lieu le 29 mai 2011 à Wetteren en Belgique.

défense avaient été bafoués. Le tribunal avait refusé d'accéder à une demande de leur avocat qui proposait d'entendre des témoins et de montrer des extraits vidéos.

Deux prévenus ont été condamnés à huit mois de prison ferme et à une amende de 550 euros. Trois autres prévenus ont écopé de six mois ferme, et six autres à six mois avec sursis.

Les condamnés devront également verser un total de 25 000 euros aux parties civiles, soit l'Institut pour la recherche en agriculture et pêche, l'Institut flamand pour la biotechnologie, l'Université de Gand et la Haute-Ecole de Gand.

La condamnation ayant été prononcée par défaut, la défense a fait opposition au jugement. Un nouveau procès est dès lors attendu.

Entre-temps, le 23 janvier, BASF annonçait qu'elle retirait sa pomme de terre transgénique Amflora du marché européen.

Le site des « arracheurs » : <http://fieldliberation.wordpress.com>

### La patate OGM se noie mais ses arracheurs trinquent

Le tribunal correctionnel de Termonde (Belgique) a condamné le 12 février onze « arracheurs » volontaires d'OGM à des peines de prison comprises entre six et huit mois. Ils étaient poursuivis pour avoir neutralisé un champ de pommes de terre transgénique Amflora – de la firme BASF – le 29 mai 2011 à Wetteren, près de Gand. 500 militants avaient alors participé à l'action.

Le 15 janvier, 200 militants anti-OGM s'étaient donné rendez-vous devant le palais de justice de Termonde, entre Gand et Bruxelles, munis de sacs de pommes de terre « bio », pour soutenir les onze militants poursuivis.

Lors d'une audience, 91 « prévenus volontaires » voulaient également être jugés, mais le tribunal s'y était opposé. Les onze prévenus avaient quitté la salle parce qu'ils estimaient que leurs droits de



Avec ses partenaires du Réseau Semences paysannes et de la campagne « Sauvons la biodiversité », la Confédération paysanne demande l'abrogation de la loi dite « semences » du 8 décembre 2011 (cf. CS n° 281).

manger et ruminer que de l'herbe de prairies naturelles, de parcours et de fourrage produit localement, il ne produit plus. Seul l'animal rustique non performant peut produire avec l'herbe locale. Son système immunitaire se construit et se transmet de générations en générations en échangeant avec les autres organismes vivant naturellement dans son terroir, à commencer par la diversité des prairies naturelles.

### Adapter et renouveler naturellement la vie

Seul l'éleveur qui vit au quotidien avec ses animaux peut développer et sélectionner cette adaptation locale. Pour cela, il doit de temps en temps chercher du « sang neuf » chez ses voisins qui ont sélectionné la même adaptation locale. Certes, introduire parfois un reproducteur venant d'une autre région peut renouveler la diversité et apporter quelques caractères intéressants. Mais une race locale rustique se sélectionne d'abord avec des animaux nés localement, ce qui sera définitivement interdit en 2015.

Regardons maintenant du côté des plantes cultivées. La loi du 8 décembre 2011 annonce les procédures destinées à

interdire ou à taxer les semences de ferme de variétés protégées par un Certificat d'Obtention Végétale (COV). À quelques exceptions près, toutes les variétés inscrites au catalogue qui autorise la commercialisation de leurs semences sont protégées par un COV, de plus en plus souvent doublé de brevets. Elles ne poussent qu'avec moult engrais et pesticides chimiques qui nous empoisonnent à petit feu. Les paysans qui refusent ces poisons doivent sélectionner eux-mêmes leurs propres semences paysannes locales et rustiques. Mais ils n'ont pas le droit de les échanger avec leurs voisins parce qu'elles ne peuvent pas être inscrites au catalogue. Sans ressemer sa récolte, pas d'adaptation locale ; sans échanges de semences, pas de sélection ! La même loi veut que les agriculteurs qui produisent leurs propres semences se déclarent à l'administration. Un projet de règlement européen sur la santé des plantes prévoit d'obliger les agriculteurs à enregistrer aussi tous leurs échanges, achats ou ventes de semences. La Commission européenne a annoncé la mise en place d'une gestion électronique de tous les mouvements de semences à l'échelle européenne. Les logiciels sont prêts pour per-

mettre aux semenciers d'identifier les paysans qui doivent leur verser des royalties, ceux qui ont utilisé des semences de ferme interdites et ceux qui échangent leurs semences paysannes sans autorisation. Ils sont prêts aussi à programmer avec précision l'éradication de toutes les semences « illégales ». Seules les semences-proprétaires confisquées par les Droits de propriété industrielle (DPI = COV et brevets) des multinationales pourront être cultivées.

Ces logiciels électroniques sont incapables d'améliorer le vivant sans le rendre malade et finalement le détruire. Ils ne sont là que pour organiser le contrôle et l'appropriation de tout ce qui bouge par les DPI. Seul le paysan peut accompagner le renouvellement naturel et gratuit de la vie dans sa ferme. C'est pourquoi nous ne participerons pas à son éradication électronique. Que le droit nous en soit ou non reconnu, nous continuerons à reproduire et à échanger librement nos animaux et nos semences : il en va de l'avenir de nos enfants ! ▢

**Guy Kastler,**

délégué général du Réseau Semences paysannes  
[www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

## Élevage

### « Je trouve absurde de pucer mes chèvres »

De plus en plus d'éleveurs d'ovins et de caprins refusent l'obligation de bouclage électronique de leurs animaux. En écho à la Transhumance festive qui a porté médiatiquement leurs voix fin janvier dans la Drôme (cf.p.24), une chevrrière de l'Ariège explique sa position.

« Faites-nous confiance pour une fois ! Et croyez-moi, la production ovine est tellement mal rémunérée (le prix de l'agneau payé aux éleveurs – 120 euros – n'a pas changé en vingt ans) que les chasseurs de primes ont déserté la filière. »

Ce sont les paroles excédées d'une collègue éleveuse de moutons à l'administration régionale de Midi-Pyrénées, lors d'une réunion en janvier. L'entrevue fut attentive et bienveillante ; nous avons évoqué notre incompréhension devant une administration tatillonne, des réglementations dont nous ne voyons pas l'utilité et que l'administration elle-même peine à justifier.

À quoi servent les boucles électroniques ? Je suis comme ça, j'aime bien connaître la vertu des réglementations que l'on impose à notre troupeau de chèvres laitières. Au ministère, on m'a dit qu'il s'agissait d'assurer une meilleure traçabilité à nos animaux.

Je me voyais déjà courir la montagne, les jumelles d'une main, l'ordinateur de l'autre, à la recherche de chevrettes effrontées qui trouvent l'herbe meilleure ailleurs, afin de les « tracer électroniquement ». Soyons sérieux, la boucle plastique suffit largement, et l'herbe sera toujours meilleure là-bas.

#### Rupture de traçabilité

Vient ensuite l'imparable et impérieux argument sanitaire : la boucle électronique facilite la gestion sanitaire du cheptel France. Car voyez-vous, en traçant les animaux, on traque, on piste, on harcèle la maladie, la bactérie. Sauf que la puce électronique ne passe pas dans le lait, et on perd donc la traçabilité dans le tank à lait. C'est ballot.

Gageons que la recherche pallie cette rupture de traçabilité en intégrant dans les chèvres des puces électroniques qui passeraient dans le lait, et que le consommateur ingérerait avec le fromage au lait cru puis digérerait : parfait !

Le problème reste entier à l'abattoir où, quand l'animal n'a plus sa tête, il n'a plus sa boucle ; il devient carcasse parmi d'autres carcasses dont la traçabilité est assurée par lots. Abattoirs qui, soit dit en passant, ne

sont pas tous équipés d'un lecteur de puce électronique.

Je décerne la boucle électronique d'or à un autre interlocuteur ministériel pour sa brillante explication : « C'est pas nous, c'est l'Europe. » Suivi de près par la chambre d'agriculture : c'est la réglementation, et attention aux contrôles. Ah, comme j'apprécie ce paternalisme, cette infantilisation de l'éleveur ! Pousse-toi de là, fermier, qu'on t'explique ton métier, qu'on le segmente, qu'on l'homogénéise, qu'on le globalise.

Derrière la boucle électronique, la notification individuelle de mouvement, la déclaration des naissances, le ratio de productivité, la certification de la voie mâle, j'en passe et des meilleures, le métier de l'éleveur est décortiqué, il doit rentrer dans des cases.

Et nous, éleveurs, nous voilà devenus de vulgaires sujets de QCM<sup>(1)</sup> pour l'administration. Attention, si votre QCM est en dessous de la moyenne, on vous met des pénalités que l'on calcule à coup de pourcentage d'irrégularités majeures ou mineures. Irrégularités auxquelles il est possible ou non d'apporter immédiatement ou non une action correctrice ou non.

Sinon, nos animaux se portent bien, leur lactation est satisfaisante, la qualité de nos fromages attire toujours les consommateurs. Notre petite ferme se débrouille. Merci de vous en inquiéter.

Quelle utopie de croire qu'un jour on contrôlera le résultat de notre travail, qu'on nous laissera le choix des moyens pour une obligation de résultat : des aliments sains et bons.

Cette Confédération paysanne demande vraiment la lune ! Et pourquoi pas une



Boucles et autres matériels pour l'identification et la traçabilité électronique des ovins et caprins.

répartition des aides communautaires à l'actif plutôt qu'au foncier ? Et puis quoi encore ? Des prix de vente rémunérateurs du travail effectué ?

Vous connaissez l'adage, il faut mieux en rire... et plus on est de fous, plus on rit. Il est grand temps que les consommateurs-contribuables s'invitent au débat. Il paraît d'ailleurs que c'est à la demande des lobbies, pardon, des consommateurs, que des règlements voient le jour.

Donc les consommateurs connaissent la réalité des élevages concentrationnaires et des importations de denrées de qualité douteuse. Dont acte, la Confédération paysanne sera heureuse d'animer des débats entre les consommateurs, l'administration et les paysans.

Que mangeons-nous, comment cela est-il produit et pourquoi ? Quelle réglementation pour quelle alimentation ? Il est urgent de sauver l'élevage en France, et j'ai bien le sentiment que seuls, les paysans n'y parviendront pas. ▢

**Cécile Luttschlager,**  
paysanne en Ariège

(1) Un questionnaire à choix multiples (QCM) est utilisé dans l'enseignement ainsi que dans les enquêtes quantitatives en recherche sociale et le marketing. Dans l'enseignement il est un procédé d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question.

# Produire autrement Agroécologie ?

Par courrier du 22 janvier au ministre de l'Agriculture, un collectif d'organisations réagit aux positions et orientations formulées le 18 décembre à la conférence nationale « Agriculture : produisons autrement ». Dont l'agroécologie était le mot-clé.

« Monsieur le Ministre, nous vous félicitons pour votre ouverture aux alternatives et votre conscience de la nécessité de réformer le modèle agricole industriel polluant et destructeur des sols arables pour répondre aux enjeux actuels de développement durable, mais nous sommes inquiets. Très inquiets.

En effet, pour « réconcilier écologie et agriculture » vous semblez soutenir une forme d'agroécologie très éloignée de celle que nous souhaitons voir promue pour notre agriculture, notre alimentation et le développement de nos territoires.

Par exemple, certains experts présentent le non-labour comme la recette miracle capable de réconcilier productivité et environnement. Malheureusement, le non-labour tel qu'ils le conçoivent repose sur l'utilisation d'un herbicide total pour préparer le semis et de semences enrobées d'insecticides toxiques. Tandis que vous affichez votre volonté d'orienter notre agriculture vers une réduction des produits phytosanitaires, ce type de non-labour ne pourra aucunement répondre à votre attente. Aux USA, après 10 années de promotion du non-labour associé à des OGM tolérants aux herbicides, plus de 500 000 ha sont envahis d'adventices devenues tolérantes aux herbicides et retournent à la friche. Seule une toute petite poignée d'agriculteurs français pratique aujourd'hui le non-labour sans herbicide : c'est techniquement possible mais la publicité des produits phytosanitaires et la recherche agronomique ignorent totalement leur expérience.

Nous sommes également inquiets de vous voir renoncer à abroger, comme vous nous l'aviez promis, la loi votée en décembre 2011 sur le Certificat d'obtention végétale (COV) des semences pour nous annoncer que les décrets d'applications en préparation suffiront à protéger les droits des agriculteurs. Dans le même temps le Brevet unitaire européen déroule un tapis rouge aux détenteurs de brevets sur le vivant. Pourquoi verrouiller ainsi toutes les possibilités de développer des

semences paysannes adaptées aux besoins d'une agroécologie indépendante des firmes agro-industrielles ? Nous sommes inquiets de voir les agriculteurs livrés pieds et mains liés aux semences commerciales et de ne leur laisser entrevoir d'avenir que dans une course en avant technologique.

distribution sont le moyen d'atteindre et de conserver notre souveraineté alimentaire.

Nous appelons à une réforme agraire favorisant les agricultures biologiques, diversifiées et à taille humaine, à des actions fortes en direction des TPE alimentaires engagées dans des circuits courts d'approvisionnement et de distribution, à une revalorisation des métiers artisanaux par la formation. Une telle approche permettra de tendre vers un équilibre écologique, social et économique des filières agricoles et agroalimentaires et servira de base nourricière pour la société dans son ensemble.

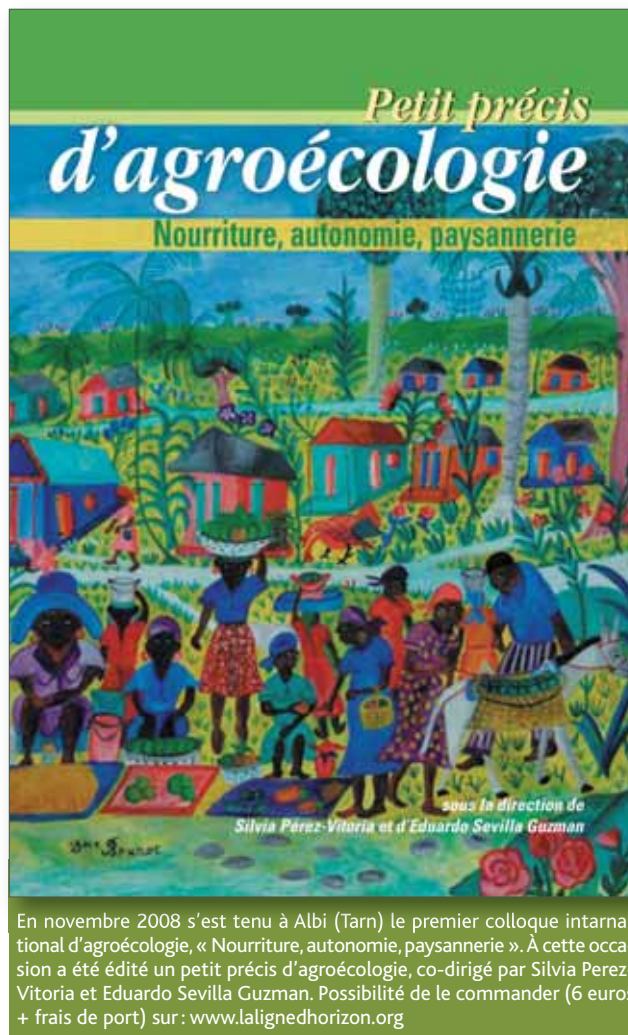
Notre définition de l'agroécologie est celle qu'entendent et pratiquent les paysans d'Amérique du Sud, avec le soutien de leurs pouvoirs publics (financement de la recherche, adaptation des lois). Une agroécologie synonyme d'agriculture de proximité créatrice d'emplois, inscrite dans une économie sociale et solidaire, facteur de vitalité des territoires, incontournable pour l'alimentation des citadins en produits frais diversifiés.

Le virage à prendre pour stopper le gaspillage et la pollution de nos ressources terrestres et halieutiques est devant nous. Permettez que les praticiens de l'agroécologie, méprisés depuis si longtemps par les puissants experts de l'agronomie française, puissent vous livrer leurs savoirs en matière d'agriculture, d'artisanat agroalimentaire et d'organisation citoyenne, pour oser

développer l'agriculture paysanne et biologique. » **n**

**Signataires :** Amis de la terre, Artisans du Monde, Aspro Pnpp, Bio Consom'acteurs, BEDE, Colibris, Confédération paysanne, Demeter France, Fadear, Fédération Nature & Progrès, Fondation Sciences Citoyennes, Générations Futures, La Ligne d'Horizon, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Minga, Miramap, Mouvement d'Agriculture Biodynamique, Réseau Cohérence, Slow Food France, Terre et Humanisme.

(1) Très petites, petites et moyennes entreprises.



En novembre 2008 s'est tenu à Albi (Tarn) le premier colloque international d'agroécologie, « Nourriture, autonomie, paysannerie ». À cette occasion a été édité un petit précis d'agroécologie, co-dirigé par Silvia Pérez-Vitoria et Eduardo Sevilla Guzmán. Possibilité de le commander (6 euros + frais de port) sur : [www.lalignedhorizon.org](http://www.lalignedhorizon.org)

Il n'y a pas de fatalité à ce que le nombre de paysans continue à diminuer. Au contraire, nous affirmons que c'est en stimulant les installations et les systèmes autonomes paysans que nous pouvons inverser la tendance pour « produire autrement » et devenir le « modèle mondial de l'agroécologie ».

Car c'est seulement ainsi que les artisans, TPE et PME<sup>(1)</sup> de l'agro-alimentaire pourront trouver des matières premières de proximité, seulement ainsi que nos territoires ruraux conserveront leur vitalité : la production agricole, la transformation artisanale et locale, les circuits courts de

## Solidarité internationale

### Le social-business investit chez les pauvres

Une vingtaine de tables rondes rassemblent jusqu'en mars ONG et autres acteurs du secteur dans le cadre des Assises du développement et de la solidarité internationale (cf. encadré), dont celle du 29 janvier.

**F**ait totalement nouveau, les invitations pour ces travaux sur le développement et la solidarité internationale sont aussi arrivées chez ceux que nous rangions dans le camp des rapaces et faiseurs de pauvreté. Les Danone, Crédit Agricole, Schneider electric, Suez environnement, sont parmi nous et au cœur des débats. L'aide publique au développement est mise à mal par les graves déficits budgétaires et l'assèchement des financements publics; il faut explorer de nouvelles pistes de ressources.

Les besoins recensés sont énormes. Les populations identifiées à la base de la « pyramide des richesses » – quatre milliards de personnes – vivent avec moins de cinq dollars par jour, dont deux milliards avec moins de deux dollars par jour.

À la décharge des organisateurs, le bilan de 50 ans d'aide au développement n'est pas glorieux: peu de fonds arrivent sur le terrain où sont les véritables besoins, la corruption des élites politiques et des hauts fonctionnaires est patente dans plusieurs pays, les frais de fonctionnement de certaines organisations caritatives éponge les trois quarts de l'argent collecté... Mais de là à faire conduire le développement par les multinationales et autre acteurs économiques, il fallait oser. Et ils ont osé.

La fondation d'entreprise de Suez environnement aide des familles pauvres de Manille à se raccorder au réseau d'eau courante. « Les entreprises qui lancent du social business le font pour développer de nouveaux marchés, pour remotiver leurs salariés en quête de sens dans leur travail, mais aussi pour améliorer leur image. » commente Bénédicte Faivre-Tavignot, de la chaire « social business/entreprise et pauvreté » d'HEC Paris. Les fondations d'entreprises bénéficient également d'avantages fiscaux significatifs.



Le haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères distribue les rôles dans l'immense salle Pierre Mendès France, au ministère des Finances, à Bercy. Le représentant de Danone se sent chez lui: « Les entreprises veulent inventer une voie intermédiaire entre le don et la conquête des marchés pure et dure », parlant de « priorité à la viabilité économique... à retombée sociale ».

Les collègues de la grande famille du Medef ajouteront, leur tour venu: « Nous acceptons d'investir du capital à rentabilité modérée. On espère développer de nouveaux consommateurs, créer un ancrage dans le pays, une motivation des nouveaux et petits acteurs économiques afin qu'ils comprennent... pourquoi ils se lèvent le matin. » Mais la frontière de leur générosité est précisée: « Ou ça marche, ou ça s'arrête. »

De nombreuses ONG dont l'existence même est subordonnée à ces bailleurs de fonds acquiescent à ce « nouveau dialogue » avec le monde des entreprises, aux micro-crédits, aux crédits carbone qui permettent la replantation de millions d'arbres dans les mangroves des pays en développement, aux « 300 milliards de dollars » de l'argent des migrants qui retournent « au pays » et qui devraient être mieux encadrés...

Le représentant de Max Havelaard rappelle que son organisation internationale est depuis longtemps parmi les acteurs économiques et sociaux de développement garantissant un revenu à leurs producteurs. Artisans du monde informe que le Sénégal vient de taxer les importations d'oignons pour protéger ses producteurs. Et Marc Dufumier, au nom de la fondation René Dumont, va adresser un message alternatif au social-business: « On peut remplacer le microcrédit par un relèvement des prix agricoles qui permettront aux petits producteurs de réaliser quelques économies et ainsi développer leur production. Cela passe par des taxes, des droits de douane qui procureront des recettes aux gouvernants. »

Le ministre auprès de l'Économie sociale et solidaire, Benoît Hamon, osera dire que « certaines entreprises s'investissent dans le développement pour faire de l'optimisation fiscale », faisant dandiner quelques chaises de Bercy. Il aurait pu s'entendre dire: « Les règles fiscales relèvent de la décision publique. » Depuis vingt ans déficiente. ▢

**Christian Boisgontier,**  
représentant de la Confédération paysanne

#### Cinq chantiers en Assises

Lancées en novembre 2012, les Assises du développement se veulent une concertation couvrant l'ensemble des sujets du développement et de la solidarité internationale. Elles sont organisées sous forme de cinq chantiers thématiques visant à rénover la politique française d'aide au développement. Les tables rondes de ce premier trimestre 2013 sont les principaux temps forts de ces chantiers. Celle du 29 janvier participe au chantier 5, « Recherche et innovation »:

- 1) Quelle vision du développement après 2015, horizon fixé par les Nations unies pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ?
- 2) Par quels moyens renforcer l'efficacité et la transparence de l'aide ?
- 3) Comment accroître la cohérence des politiques publiques en faveur du développement ?
- 4) Comment renforcer les partenariats avec les acteurs non-gouvernementaux du développement et de la solidarité internationale ?
- 5) Quelle place pour l'innovation et la recherche dans les politiques de développement ?

Ces Assises sont pilotées par Pascal Canfin, ministre délégué au Développement, sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Elles s'appuient sur un comité interministériel présidé par Laurent Fabius et qui réunit l'ensemble des administrations concernées.

En clôture, en mars 2013, seront présentés les objectifs, les priorités et les moyens de cette politique renouvelée.

## Notre-Dame-des-Landes

# Une occupation symbolique

À Notre-Dame-des-Landes, les opposants au projet d'aéroport ont occupé, le 3 février, la ferme de Bellevue, menacée de destruction et dont l'exploitant avait quitté les lieux après expropriation par le groupe Vinci.

Un troupeau de vaches allaitantes, des poules, des moutons et un paysan sans terre en place : plusieurs centaines de personnes ont participé le 3 février au pique-nique fêtant leur arrivée sur la ferme de Bellevue, située dans le bocage sur l'emprise du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Tout un symbole. Cette ferme d'une centaine d'hectares venait d'être laissée libre, le 27 janvier, par son exploitant. Immédiatement après, paysans, tracteurs, et citoyens s'y sont installés pour la protéger de toute velléité de destruction.

« La ferme et les hangars auraient été sans doute démolis si on n'était pas intervenu, comme cela s'est passé pour la ferme de Saint-Jean-du-Tertre, les 15, 16 et 17 janvier », signale Cyril Bouligand, paysan de la Confédération paysanne, membre du Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport (Copain), qui a initié l'action.

Depuis janvier, le concessionnaire Aéroport du Grand-Ouest (Vinci) a exproprié 7 fermes du bocage, bafouant la période de trêve souhaitée par la « commission du dialogue », créée fin décembre par le gouvernement, soi-disant pour débloquer la situation.

« Notre détermination est renforcée par la récente décision de la Cour de cassation de faire respecter par Vinci, le déroulé normal des jugements engagés contre l'arrêté de cessibilité (acte élaboré par le préfet consistant à



Le collectif Copain, regroupant la Confédération paysanne, le Groupement d'agriculteurs biologiques, les Civam, et Terroirs 44, s'investit fortement pour que la ferme de Bellevue, située dans un environnement bocager exceptionnel, ne soit pas vouée à la destruction par Vinci.

lister les parcelles expropriables) devant le tribunal administratif de Nantes », explique le militant.

Concrètement, jusqu'à expiration de l'ensemble des recours (voir encadré) devant les juridictions administratives à l'encontre de l'arrêté de cessibilité (Cour administra-

tive d'appel de Nantes et ultérieurement Conseil d'État), la Cour de cassation met le dossier en attente, ne prononçant aucune décision.

« Ce pourvoi en cassation fait partie intégrante de l'accord politique conclu entre les grévistes de la faim et le PS, le 8 mai 2012. Les expulsions sont donc retardées pour les 7 fermes et les 15 maisons habitées qui doivent encore être détruites », rappelle le paysan.

On peut compter sur le Copain pour que tous les exploitants agricoles puissent travailler sereinement durant cette période.

Aujourd'hui, Bellevue retrouve une vie agricole et se veut un lieu ouvert qui permette de découvrir la vie de la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes<sup>(1)</sup>.

« Que Bellevue vive et donne une "belle vue" sur l'ensemble de la lutte et de ce qui s'y vit ! », s'exclame Cyril Bouligand. ▢

Cécile Koehler

(1) Prochain rendez-vous : 11 mai à 14 h, une chaîne humaine contre le projet d'aéroport. [www.chaine-humaine-stop-aeroport.org](http://www.chaine-humaine-stop-aeroport.org)

### Procédures en cours

- 8 novembre 2011 : des propriétaires de terres et d'exploitations agricoles impactés par le projet aéroportuaire saisissent le Juge administratif d'une demande d'annulation de l'arrêté de cessibilité (acte élaboré par le préfet consistant à lister les parcelles expropriables).
- 18 janvier 2012 : ordonnances prononçant l'expropriation de propriétaires de terres et d'exploitations agricoles.
- 15 mars 2012 : propriétaires et exploitants forment un pourvoi en cassation contre ces ordonnances, notamment pour des motifs de procédure qui dépendent de l'issue du recours à l'encontre de l'arrêté de cessibilité et aussi pour le motif que Vinci a sollicité le rejet immédiat du pourvoi, sans attendre l'issue du recours contre l'arrêté de cessibilité.
- 20 décembre 2012 : le tribunal administratif de Nantes n'a pas annulé l'arrêté de cessibilité. Il s'agit d'une décision rendue en première instance, qui va faire l'objet d'un appel et n'est en aucun cas définitive.
- 29 janvier 2013 : la Cour de cassation a rendu des arrêts qui rejettent la demande de Vinci et prononcent la radiation de l'affaire dans l'attente d'une décision définitive de la juridiction administrative concernant l'arrêté de cessibilité.

## Afrique du Sud En grève pour 13 euros par jour

Depuis novembre, des milliers d'ouvriers agricoles d'Afrique du Sud, principalement dans la région viticole du Cap, mènent un mouvement pour obtenir un salaire minimum plus décent. La Via campesina les soutient.

**E**n novembre dernier, les ouvriers agricoles d'Afrique du Sud étaient en grève, plus particulièrement ceux travaillant dans les vignobles dans la province du Cap-Occidental. Ils dénonçaient l'exploitation dont ils sont victimes, leurs conditions de vie et de travail précaires et exigeaient une augmentation du salaire minimum (de 69 à 150 rands par jour, soit de 6 à 13 euros). Dans la plupart

des cas, les forces de police ont réagi avec violence et intolérance vis-à-vis des manifestations ; elles ont même bafoué la loi. De nombreux ouvriers agricoles et activistes ont été arrêtés, y compris des paysans de la Campagne pour la réforme agraire<sup>(1)</sup>, un mouvement de Via campesina.

En décembre, suite aux négociations stériles qui avaient mis en suspens les grèves, le gouvernement sud-africain a refusé d'augmenter le salaire minimum. Le 9 janvier, les ouvriers agricoles ont repris les grèves et sont depuis victimes à nouveau de l'oppression des forces de police. Le 10 janvier, à De Doorn, localité viticole à 140 km au nord du Cap, la charge policière contre les 3 000 grévistes rassemblés a tué un ouvrier.

Depuis le début du mouvement, des organisations sud-africaines de la société civile dénoncent l'oppression dont sont victimes les ouvriers en grève de la part de propriétaires agricoles, en étroite coopération avec les forces de police. Les grands propriétaires profitent d'un système qui les laisse agir en toute impunité, continuant à proférer des insultes sexistes et racistes à l'encontre des ouvriers. Les revendications sont d'autant plus pressantes qu'aux difficultés quotidiennes s'ajoute le sentiment que, dans le fond, les conditions de travail n'ont guère changé depuis la chute de l'apartheid. « *Esclaves nous étions, esclaves nous restons* », résumait un gréviste.



Les ouvriers agricoles sud-africains réclament un salaire minimum équivalent à 13 euros par jour.

La grève des ouvriers agricoles sud-africains doit être considérée comme un mouvement africain des démunis des zones rurales s'insurgeant contre l'injustice et l'exploitation. En Afrique du Sud, le secteur agricole n'emploie pas uniquement des citoyens sud-africains : nombre de ceux qui travaillent dans des conditions médiocres sont des immigrants des pays voisins, comme le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi. Ils sont parfois les premières cibles des propriétaires agricoles qui profitent du fait que ces ouvriers travaillent illégalement et sans protection sociale.

### Une réforme agraire en panne

L'agriculture commerciale d'Afrique du Sud est la plus puissante sur le continent. Elle prospère aux dépens des ouvriers agricoles, opprimés et exploités.

Ces grèves font également suite à l'incapacité du gouvernement à mettre en place la réforme agraire en Afrique du Sud. L'objectif qui visait à redistribuer 30 % des terres d'ici à 2015 est loin d'être atteint. De plus, l'année 2013 célèbre les cent ans de la Loi sur la Terre de 1913, qui a déposés des millions de personnes de leurs terres et en a fait des ouvriers agricoles sur-exploités et des prolétaires. Ces manifestations revendiquent l'abolition de cent ans d'esclavage agricole.

Via campesina, très active au Sud de l'Afrique, affiche son soutien envers les ouvriers en grève, condamnant toute forme de violence perpétrée à leur encontre par les forces de police et par le gouvernement sud-africain. Elle se rallie aux organisations de la société civile sud-africaines et exige que le gouvernement prenne des mesures et réponde aux demandes des ouvriers agricoles revendiquant un salaire décent et un niveau de vie respectable.

L'action des ouvriers agricoles rappelle par certains aspects les grèves des mineurs sud-africains en août et septembre 2012. Ces grèves s'étaient soldées par une soixantaine de morts, dont 34 grévistes abattus par la police à Marikana. « *Il n'y a pas nécessairement de connexions entre les deux mouvements mais des défis communs, comme le problème des inégalités salariales* », commentait en janvier, pour le journal *Le Monde*, l'économiste Piers Pigou. « *Ces deux secteurs ont une histoire commune d'exploitation, de mauvaise gestion, de manque d'application des législations du travail.* »

Le 25 janvier, la grève des ouvriers agricoles était à nouveau suspendu, mais les négociations se poursuivaient dans un climat tendu. ▢

Source : <http://viacampesina.org/fr>

(1) Petrus Brink, Agrarian Reform for Food Sovereignty Campaign, Cape Town, South Africa. Mobile : (+27) 761 534627.

## Un Forum social ambitieux

La douzième édition du Forum social mondial se tiendra à Tunis du 26 au 30 mars, dans le pays où a débuté la révolution arabe saluée en clôture de la précédente édition du Forum, à Dakar, il y a deux ans.

Février 2011, réunion de clôture du Forum social mondial (FSM) de Dakar. Une rumeur, puis un cri de joie : « *Il est parti!* » Moubarak quitte l'Égypte sous la pression populaire. Dans la salle, l'excitation est palpable : la victoire des peuples est là, concrète, réelle... Après une semaine de débats sur tous les aspects des luttes en cours pour la justice sociale, c'est quelque part, aussi, la victoire de tous les militants.

Aujourd'hui le « printemps arabe » s'enlise dans le sang au Bahreïn, en Syrie. La situation est très incertaine en Égypte et en Libye. La Tunisie, qui avait ouvert le chemin de la révolte, a bien du mal à construire sa démocratie. Dans ce contexte, l'organisation du prochain Forum social mondial à Tunis est déjà tout un programme.

En effet, le bassin méditerranéen en général, et l'Afrique du Nord en particulier, sont l'objet de toutes sortes de convoitises qui pèsent très lourds sur les rapports de force. Il y a l'énergie, bien sûr (pétrole, gaz naturel mais aussi gaz de schistes et de houille, photovoltaïque à grande échelle...). Mais aussi l'eau, les semences, la terre, qui aiguissent l'appétit des multinationales toujours plus avides d'investissements lucratifs en cette période de crise financière sans fin. Les hommes ne sont pas mieux traités, chassés là-bas, sans papier ici. Et que dire des femmes qu'on ne sache déjà?

Par des « accords » commerciaux, inégaux, qui consacrent la loi de la finance, des accords d'investissements qui accaparent les ressources naturelles, des interventions militaires plus ou moins officielles, la France – en particulier – et l'Union européenne ont mis en place tout un éventail d'outils d'asservissement des populations.

### 40 délégués de Via campesina

Via campesina aborde ce Forum avec l'ambition d'éclaircir les tenants et les aboutissants de ces différentes questions. Parmi la quarantaine de délégués de la Via se trouveront une demi-douzaine de militants de la Confédération paysanne. Mais le processus est ouvert : il est assez simple et pas trop onéreux de se rendre à Tunis, ça peut être une formidable occasion pour les confédérés de participer à ce type de processus et d'événement <sup>(1)</sup>.

Nous serons présents dans l'espace Climat qui propose 14 ateliers, dans l'espace Migrations ; nous organiserons également des ateliers sur les thématiques « semences paysannes et OGM », sur la Campagne contre les violences faites aux femmes, sur les accaparements de terres, les accords de libre-échange. Nous sommes également attendus pour contribuer à des ateliers sur la spéculation, l'avenir des agri-

cultures paysannes, l'économie solidaire, la campagne globale contre l'impunité des transnationales...

Il est important que nos analyses paysannes soient exprimées au sein du mouvement altermondialiste. Par notre présence et notre participation, c'est un soutien politique que nous comptons apporter aux paysan-ne-s de cette région. Avec Via campesina, nous voulons jeter les bases d'authentiques organisations paysannes, aujourd'hui absentes de ce côté de la Méditerranée. Un programme ambitieux, mais à la Conf', « les combats perdus sont ceux qui ne sont pas menés. » ▢

**Claude Girod,**

paysanne en Saône-et-Loire, responsable de la commission « international » de la Confédération paysanne

et **Josie Riffaud,**

paysanne en Gironde et membre du comité international de coordination de Via campesina

(1) Pour rejoindre la délégation de la Confédération paysanne et de Via campesina, contacter Josie Riffaud : [josieriffaud@yahoo.fr](mailto:josieriffaud@yahoo.fr)

## Le 12<sup>ème</sup> FSM

Le Forum Social Mondial 2013 aura lieu du 26 au 30 mars 2013 à Tunis, sur le site de l'Université d'El Manar.

Le Forum est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, réseaux, ONGs et d'autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. Le précédent FSM avait lieu à Dakar en 2011, après Porto Alegre (Brésil, 2001, 2002, 2003 et 2005), Mumbai (Inde, 2004), Caracas, Bamako et Karachi (2006), Nairobi (Kenya, 2007) et Belém (Brésil, 2009).

Comme lors des dernières éditions du Forum, il est prévu d'organiser des « Tunis étendus », notamment avec nos partenaires d'Attac qui permettront une participation « décentralisée » au forum, au moyen de vidéoconférences ou reprises de débats, par exemple.

[www.fsm2013.org](http://www.fsm2013.org)



le 11<sup>ème</sup> Forum social mondial s'est tenu à Dakar, du 6 au 11 février 2011, avec 10 000 participants, 4 000 délégués de 122 pays, 1 500 journalistes et 400 ateliers.

## Landes S'approprier l'agriculture paysanne

Maraîcher à Soustons, Dominique Perron est un des fondateurs de la plus petite et de l'une des deux plus jeunes structures départementales de la Confédération paysanne.



**A**près plusieurs expériences dans le monde de la photo, Dominique Perron choisit en 1978 de se réorienter professionnellement pour devenir paysan maraîcher. Pour le natif de Paris, il s'agit de concilier métier et projet de vie à deux, avec son épouse qui participera à la nouvelle activité. Ce retour à la terre est un peu lié à ses racines paysannes familiales de Normandie. Rapidement, une opportunité de s'installer sur deux hectares dans le sud-ouest des Landes, à Soustons se présente.

Les démarches pour l'installation prendront deux ans. Dominique suit le parcours pour obtenir la dotation jeune agriculteur (DJA) et ainsi réaliser les premiers investissements. Il aura une période transitoire comme ouvrier salarié agricole, pour avoir un statut social. Un an et demi sera ensuite nécessaire pour installer progressivement l'activité, avec le montage d'une serre chauffée et de deux tunnels sur un total d'un demi-hectare. Une pépinière et un atelier dans un hangar complètent avec les terres la structure. Le matériel est constitué d'un petit tracteur et de ses outils, ainsi que du matériel consommable pour cultiver les légumes en serres et dans le champ.

Au début, Dominique vend essentiellement ses légumes auprès de supermarchés

locaux, de grossistes, attentif à la qualité gustative de ses légumes. Mais dès 1988, le maraîcher connaît plusieurs difficultés : des problèmes avec la qualité du fumier (présence d'un produit systémique) d'abord, puis en 1989, il subit une inondation... Ces différents événements, cumulés à un accroissement de la concurrence sur les légumes venant du Sud de l'Europe, vont impacter la ferme et sa trésorerie. Ils vont radicalement faire évoluer Dominique dans sa démarche agricole.

### Une réorientation payante

1993 : Dominique Perron découvre l'agriculture paysanne et la globalité de son projet. Il va s'approprier et appliquer progressivement la démarche en revoyant son système et ses pratiques agricoles, de la production à la commercialisation : compostage de la matière organique, saisonnalité des produits, arrêt du chauffage des serres, de l'emploi d'ammonitrates, vente sur les marchés... Cette réorientation va payer !

En 1994, il est seul pour cultiver ses légumes, avec toutefois une aide ponctuelle sur les grosses périodes d'activités. En 1997, il n'applique plus aucun produit sur ces cultures (étant en parallèle désen-

gagé de ses obligations liées aux aides à l'installation). Cette même année, il subit une première tempête qui détruit ses serres. En 2009, avec la tempête Klaus, ce seront les plastiques des tunnels qui seront dévastés.

En 2002, Dominique participe à la création de la Confédération paysanne des Landes. C'est avec celle de Seine-et-Marne la plus jeune structure départementale du syndicat. Malgré la présence historique du Modef (un de ses tout derniers bastions), il manquait une « Conf' » pour contester réellement un système agricole pro-

ductiviste, toujours plus industrialisé, et promouvoir le projet de l'agriculture paysanne. Les quelques militants du département réalisent des actions de communication sur plusieurs dossiers : l'installation et l'accès au foncier, le revenu paysan, le pluralisme syndical, la défense des semences paysannes et l'opposition aux OGM... Un bulletin de liaison sera lancé. Mais le département est très vaste et le défi pour sensibiliser les producteurs à la démarche d'agriculture paysanne n'est vraiment pas facile à relever.

En 2007, Dominique devient producteur en agriculture biologique. Avec des particuliers, il crée une association « Landes Sud Ouest » : depuis, Dominique fournit chaque semaine 50 paniers en amap.

Il assure toujours un ou deux marchés hebdomadaires où il livre – entre autres – 15 autres paniers.

En parallèle, il continue à consacrer localement son énergie à l'organisation de la résistance à l'élimination des paysans et à promouvoir un modèle agricole alternatif répondant aux attentes de la société. ▢

**Julien Melou,**

animateur national de la Feadear (Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural)

## Puy-de-Dôme

# Le parrainage pour transmettre et installer

**Le parrainage comme outil d'installation et de transmission : la famille Dumas a su l'utiliser pour assurer la venue de Nadège Lhuillier et de toute sa famille sur leur ferme depuis la Lorraine. La volonté des cédants est toutefois primordiale.**

Le scénario est classique : celui d'un gaec père-fils dans lequel le père part à la retraite. L'épouse s'installe avec le fils, avant de céder la main à son tour. Mais à qui ?

Chez les Dumas, à la Cellette (Puy-de-Dôme), bien que sept générations se soient succédées sur la ferme, le choix a été fait de l'ouvrir à une jeune femme en recherche d'un endroit pour se poser, afin de ne pas laisser Thierry, le fils, tout seul.

Nadège Lhuillier vient de Lorraine. Les cheveux courts, la voix franche, l'allure dynamique, elle semble déjà bien à l'aise sur sa nouvelle ferme. Voilà bientôt un an qu'elle y travaille et sa vie, elle compte bien la construire ici. Pour elle, le parrainage a été un véritable outil pour apprendre à connaître Thierry et à travailler avec lui.

C'est lors d'une journée de rencontre « cédant-repreneur », organisé par l'Adasea (1) en juin 2011, que l'histoire a commencé. Nadège était en Auvergne depuis plus d'un an déjà, enchaînant les petits boulots tout en gardant bien à l'esprit l'idée de vouloir s'installer en agriculture, en élevage viande. Elle rencontre les Dumas. Le

courant passe et la voilà quelques jours à la Cellette pour apprendre à connaître la famille et visiter la ferme. C'est ensuite l'opportunité de passer par le service de remplacement pour travailler deux mois sur la ferme qui lui est offerte du fait d'un souci au genou pour Thierry. « Petit à petit est née l'idée du parrainage », explique la jeune femme. Un technicien de la chambre nous a accompagnés. On a finalement signé le 1<sup>er</sup> décembre 2011. »

Nadège ne débarque pas par hasard dans le milieu agricole. En Meurthe-et-Moselle, elle a travaillé dix ans, en tant que salariée agricole en lait, en viande, aussi en céréales. « Mais là-haut, les fermes sont trop grosses, estime-t-elle. On trouve beaucoup de gaecs à quatre ou cinq associés. Moi, je voulais produire de la viande sur une exploitation à taille humaine. » Son regard se porte ainsi sur l'Auvergne.

### Un engagement fort

Pour autant, le parcours pour l'installation effective n'est pas simple. En terme de délais, d'abord, mais aussi en terme d'accompagnement. Ce sont aussi les éternelles questions de foncier qui font traîner l'installation... avec toutes les questions de droits à prime qui y sont liés.

Heureusement, du côté de la famille Dumas, tout a été pensé pour accueillir au mieux la future repreneuse. « Il y avait une maison à vendre, il y a un an et demi, juste à

côté de la ferme. Nous avons décidé de l'acheter pour leur proposer à la location », explique Michelle Dumas. On ne peut pas imaginer qu'un couple s'installe loin de la ferme et qu'il puisse s'en occuper sereinement. » C'est ensuite un complément de salaire que le gaec verse à la jeune femme pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions et la prise en charge qu'il assure pour que la nouvelle éleveuse obtienne son certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (captav). Si Thierry et Guy accompagnent la jeune femme dans la partie production de l'exploitation, Michelle, elle, l'initie à la gestion administrative de la ferme... « Il faut tout prévoir si on veut aider les jeunes, il faut les soutenir », explique Michelle.

Entre Nadège et les Dumas, c'est du coup plus qu'une relation professionnelle qui s'est tissée : « Notre fils est célibataire. Pour nous c'est un peu une nouvelle famille que nous venons d'accueillir chez nous, avoue Michelle. On voulait quelqu'un qui puisse s'entendre avec Thierry et qui soit travailleur et honnête. »

Avec Nadège et sa famille, le pari est sur le point d'être tenu. D'autant que le soutien offert par les Dumas est vécu comme une vraie « chance » pour la jeune femme. « Ils croient en moi, et cela change tout. Parce que quand on est une femme, ce n'est pas facile de s'installer dans ce milieu-là. »

Du côté de la communauté de communes, on voit aussi cette installation d'un bon œil. Car, avec Nadège et Arnaud, son compagnon, c'est une nouvelle famille que compte désormais le pays : les deux enfants vont au collège et à l'école de Pionsat, Arnaud travaille temporairement chez un maçon local. Il n'exclut pas, un jour, de rejoindre la ferme. ▢

**Cécile Nouzille – Favre d'Anne,**  
Le Paysan d'Auvergne

(1) Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.



Thierry Dumas et Nadège Lhuillier, sur leur ferme de la Cellette.

### Carte d'identité de la ferme

- Commune de la Cellette, 600 m d'altitude
- Reproducteurs charolais : ferme faisant partie du GIE Charolais Leader, association d'éleveurs de charolais inscrits au Herd-book.
- 68 mères, sur 115 ha.
- Reproduction : mâles et femelles.
- Engraissement : châtrens, génisses, réformes.
- Vente broutards

# S'installer : un parcours de combattant

« Je confirme : l'installation est un parcours de combattant qui laisse des victimes. Pour moi, c'est une somme d'interlocuteurs qui nous ont "conseillés" et dont on s'aperçoit que bien au chaud derrière leur place de "fonctionnaire", ils sont complètement hors réalité. » Témoignage de Sylvain Cano qui a contacté le groupe « jeune » de la Confédération paysanne.

« Cela faisait quelque temps que mon épouse et moi souhaitions nous installer pour élever de la volaille ou des lapins. Nous avons trouvé une annonce pour un élevage de lapin dans le Cantal, intéressante niveau coût et condition. Nous avons donc contacté la personne responsable à l'Adasea<sup>(1)</sup> pour avoir les coordonnées et celle-ci nous demanda si nous voulions participer à une « session d'accueil d'actif », pour faire découvrir le territoire à des porteurs de projet. Pourquoi pas ?

On organise un week-end avec mon épouse à Salers, superbe village cantalou, et nous en profitons pour visiter l'élevage de l'annonce. L'agriculteur très sympa nous le fait visiter, mais je sens quelque chose de bizarre. Je lui donne nos coordonnées et lui demande de nous envoyer la compta pour commencer à étudier et baser un projet dessus.

Quinze jours après notre visite, toujours pas de nouvelle. Je contacte l'agriculteur qui au bout d'un moment m'avoue qu'il souhaitait surtout qu'il y ait un maximum de personnes visitant l'exploitation afin de lui donner de la valeur pour le vendre au maximum à son voisin qui désirait acquérir ses terres. Voilà ce que je sentais de bizarre : nous avons servi à spéculer.

Pas grave, la session approche et nous pensons qu'il y aura bien une offre qui nous correspond. Trois jours intenses en visites, en rencontres diverses et variées, très intéressantes

et qui ont fini par nous rendre amoureux de ce département. Le message que nous retenons

c'est : « Venez chez nous, quel que soit votre projet, il y a de la place pour vous et nous vous accompagnerons. » Très bien, on a fini par être convaincu.

Je quitte mon travail, nous mettons notre maison en vente, nous prenons les enfants sous le bras et « go » dans le Cantal pour une nouvelle vie. Nous y croyons à fond. La personne de l'Adasea nous conseille de nous installer avec un BPREA<sup>(2)</sup>. Très bien, on nous donne les coordonnées du centre de formation professionnel (CFPPA) d'Aurillac. Mon épouse s'inscrit pour la rentrée d'après, en spécifiant que notre projet c'est la volaille et les lapins.

Seulement voilà, la formation tournait autour du bovin et quand elle rappela qu'elle souhaitait voir du lapin et de la volaille, on lui donna des cours avec des schémas du tube digestif, en lui disant « tu as tout ce que tu dois savoir, de toute façon on ne peut pas moduler ». En résumé : « à tes volailles tu donnes du blé et à tes lapins du granulé, ça suffit ». (J'ai travaillé en alimentation animale, donc je sais que c'est faux). Mon épouse a-t-elle juste servi à combler les quotas d'apprenants ?

Pendant l'année de formation de mon épouse, je gardais les enfants. Seulement voilà, l'ANPE me « force » à suivre une formation au CFPPA de Saint-Flour (tiens il y a un CFPPA à Saint-Flour, c'est quand même beaucoup plus près

de chez nous). Il faut trouver une solution, je n'ai pas les moyens de faire garder mes enfants. J'invite donc mon beau-père à passer du temps dans le Cantal et à garder nos enfants.

La formation se passe très bien, l'équipe très à l'écoute, et surtout ils me proposent de passer le BPREA avec une spécialisation en volailles, c'est possible en formation à distance. Très bien : je m'inscris. Pendant ce temps nous continuons à rechercher du terrain. Je prends rendez-vous à la Safer<sup>(3)</sup>.

Aaah, la Safer ! Au rendez-vous avec le conseiller, celui-ci me demande ce que je cherche.

- « Je cherche 4/5 hectares. »

- « Vous voulez mettre combien de vaches sur 4/5 hectares ? Il vous manque ces hectares ? »

- Moi : « Je ne veux pas faire de vaches, je veux produire de la volaille. »

Là le conseiller arrête de prendre des notes, se cale au fond de son siège, croise les bras et n'écoute plus ce que je raconte. Je coupe court et je m'en vais, avec ma première déception.

L'Adasea, enfin la partie « installation » transmutée à la chambre d'agriculture, nous envoie des offres et elles sont toutes pareilles : des fermes sans terrain, ou au

maximum presque un hectare avec aucune possibilité

de récupérer des terres car déjà vendues au voisin,

des granges à acheter mais le

terrain à louer, des fermes où il faut obligatoirement acheter la – voire les – maisons d'habitations...

Nous prenons donc rendez-vous et je demande à la personne de la chambre d'agriculture si elle ne peut pas envoyer ce genre d'annonces là où elles devraient être, à savoir dans une agence immobilière, et nous proposer des fermes exploitables, abordables, pas un complexe immobilier. Depuis ce jour, plus de nouvelle : deuxième déception.

Je commence mon BPREA et mon épouse un stage parrainage dans une exploitation où j'ai aussi fait un stage, avec une production atypique nous correspondant. Par incompatibilité de caractère, le stage se termine au bout de deux mois. Ça sert à cela, le stage parrainage.

La formation est intéressante, on reçoit en cours un banquier qui nous fait bien comprendre qu'il faut au minimum un tiers du montant en apport pour – peut-être – avoir la chance d'obtenir un prêt. Ben oui, c'est un honneur d'avoir un prêt ; et moi qui croyais que c'était leur travail...

N'ayant pas grand-chose en apport, et surtout en ayant commencé à taper dedans, je me dis que s'installer, c'est mal barré. Pourtant ce n'est pas ce que j'ai cru comprendre lors de la « session d'accueil d'actif ». Nous avons visité des personnes qui se sont installées avec rien. Maintenant,

## Nous avons servi à spéculer

je sais qu'il faut demander à combien d'euros est estimé ce « rien ».

Voyant qu'il est difficile d'obtenir du terrain, surtout devant quelqu'un qui se ferme, ayant vu que faire de la volaille en montagne allait me coûter très cher en chauffage, voyant que je n'ai pas 200 000 euros d'apport et voyant que mes 40 ans approchent à grand pas, je demande à changer, de passer de la volaille à l'apiculture (j'ai fait un stage qui m'a plus, et j'ai déjà une ruche), car il sera plus facile pour moi de m'installer progressivement (je ne demande pas la DJA) et cela me plaît. Changement accepté, l'équipe du CFFPA est vraiment géniale.

Ma formation est finie depuis juin dernier. Je cherche du travail, mais dans le Cantal il n'y a rien, sauf à Aurillac. Installation compromise, je n'ai plus d'apport, je n'ai pas beaucoup de revenu, plus d'argent pour partir ailleurs alors que j'aime le Cantal, la montagne en général. J'ai tout quitté parce que l'on m'avait fait croire beaucoup de choses et aujourd'hui, je ne sais pas comment rebondir. » n

Sébastien Cano

(1) Les Adasea ou Odasea (association ou organisme départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) ont un rôle d'interface entre les agriculteurs, l'administration et les collectivités territoriales : elles informent, conseillent et accompagnent les agriculteurs dans l'élaboration de leurs dossiers d'aides publiques.

(2) Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole.

(3) Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) sont censées permettre à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service,



## S'abonner à Campagnes solidaires, c'est participer à l'émergence d'« autres mondes possibles »

N° 282



**Campagnes solidaires**  
Meusuel de la Confédération paysanne

Bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de Campagnes solidaires ou par prélèvement automatique (autorisation ci-jointe)

### ABONNEMENT

**TARIFS :**

Annuel (11 numéros) : 42 €

6 numéros : 22 €

Soutien, collectivité et étranger : 55 € ou plus

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

Association bénéficiaire: Média pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET – Numéro national d'émetteur: 492109

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements correspondant à mon soutien. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès de l'association dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 1/4/80 de la CNIL.

Veuillez compléter cet imprimé et nous le retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)

### Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter:

Établissement/Agence \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

### Désignation du compte à débiter – RIB :

Code Etabl.	Code guichet	Num. de compte	Clé

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessus les sommes correspondant à mon abonnement :

**Tous les quatre mois** r 14 € ou r 18 € Soutien, collectivité et étranger (le 5<sup>ème</sup> jour du premier mois)

**Annuellement** r 42 € ou r 55 € Soutien, collectivité et étranger (à la date du renouvellement)

Fait à..... Signature: \_\_\_\_\_

le.....

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.

Tarif: 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).

Pour les tarifs publicitaires, contacter:

Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET  
Tél.: 01 43 62 82 82

## Emploi - stages - formation

### Offres

• L'association C.L.A.J La Batailleuse, collectif en autogestion, recherche 3 salariés pour sa ferme pédagogique: un(e) responsable de fromagerie (à pourvoir en février), un(e) co-responsable de l'atelier vaches laitières (à pourvoir début avril), un(e) co-responsable de l'animation et de la coordination classe découverte et séjour vacances. Ces trois postes ont comme point commun, et ce afin de favoriser la cohésion de l'équipe, une part de leur temps de travail effectué au centre d'accueil Le Souleret (repas, ménage, entretien, administratif). - Nous proposons pour la ferme deux CDD à temps plein de 9 mois évolutif payé au smic. L'expérience souhaitée et/ou la motivation porte surtout sur l'engagement dans un projet et le travail en collectif. Les formations techniques pourront être assurées en interne - Pour le poste d'animation nous souhaitons que vous disposiez du Bafa. Nous proposons un CDD de 6 mois à compter du 25 mars 2013 - CLAJ La Batailleuse 16 rue de la fontaine, 25370 Rochejean - 03 81 49 91 84 - claj-batailleuse@wanadoo.fr.

• Saône-et-Loire - Nous sommes une petite ferme bio sous mention "Nature & Progrès" apiculture/transformation et maraichage (traction animale) - Nous cherchons à accueillir une personne pour les mois de juillet et/ou août pour coup de main avec les enfants et en maraichage en échange contre gîte et nourriture bio et partage de la vie sur la ferme - Cadre calme et agréable, belle vue, centre-ville à 12 km, gare TGV accessible facilement - Ferme de la Source - 0385 68 46 40 - Sylvain.suquet@orange.fr

### Demandes

• Bretagne - Jeune paysan de 24 ans recherche travail dans une ferme diversifiée - Préférence pour les structures possédant un atelier de transformation et/ou travaillant en circuit court - Des céréales au pain, de l'élevage à la transformation (viande ou fromage), tout projet m'intéresse et j'ai déjà acquis de nombreuses compétences dans ces différents domaines - 06 13 67 57 44 - ludovic.orain@wanadoo.fr

• Lot, Cantal et environs - Je recherche une exploitation maraichère bio pour travailler (ouvrier agri ou woofier) Formation réalisée à la ferme de sainte Marthe (2 mois) : je souhaite m'installer en maraichage bio dans le Lot avec un projet de ferme autonome - 06 52 63 06 23 - ballet01@hotmail.fr

• Montagne - Couple avec des enfants cherche une dizaine d'hectares pour une installation en brebis laitières avec transformation fromagère et un atelier de charpente, en zone de montagne - Location ou vente - 06 89 59 74 85 - jsurrault@yahoo.com

• Languedoc-Roussillon - Cherche transmission et/ou installation viticole - Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, j'ai pour projet de m'installer en cave particulière - 36 ans, BPREA viti-oen - Je suis à la recherche d'une maison d'habitation pour 4 pers., avec idéalement un bâti accolé d'une surf. mini de 100 m<sup>2</sup> pouvant faire office de lieu de vinification - Budget max dispo 400 000 € hors vignes - Etude toute proposition - gwhite@free.fr - 06 63 22 57 85

### Association - installation transmission

#### Offres

• Isère - Exploitation laitière en bio propose association - 85 ha, bâtiment aire paillée aux normes, matériel récent et en cuma, 60 vaches laitières (plusieurs races, soins en homéopathie...) - Forte autonomie alimentaire - Lait (250 000 l) vendu à Biolait et une partie (40 000 l) transformée en produits frais - Commercialisation à la ferme et par réseaux locaux - Vigne (1 ha), vinifié et vendu à la ferme, conversion bio à mettre en place - Propose association à 1 (ou 2) personne(s) pour renforcer cette aventure en groupe (partage des responsabilités, travail à plusieurs...), pour poursuivre la transformation laitière et confirmer l'orientation de la ferme en bio tout en préservant du temps disponible (WE, congés...) - Possibilité de reprise progressive de capital - Temps d'essai avant installation - Ouverts à toutes propositions - 04 74 80 35 44 - ph.allagnat@gmail.com

• Drôme - Terrain à vendre, environ 5 ha (en 2 parcelles) dont 4,5 ha de terres cultivables (labourable) et environ 0,5 ha de bois - Eau et électricité - A Eure - Estimation: environ 30 000 euros - 06 78 23 01 05

• Gers - Ferme agroécologique recherche associé fromager - Nous souhaitons accueillir rapidement un-e associé-e pour une prise en charge complète de l'atelier fromagerie, et à plus long terme, plusieurs autres associés - Notre projet se veut une articulation entre une dimension économique significative et une disponibilité vers des activités moins productives. C'est pourquoi nous souhaitons doubler chaque atelier - Ferme en AB, 26 ha, actuellement 3 ateliers (fromagerie, maraichage, polyculture-élevage) interdépendants, et bien-



DVD en souscription jusqu'au 25 mai 2013  
15 € au lieu de 20 €

## Partez en Palestine

avec Pierre COTRON

En octobre 2012, dans le cadre d'une mission civile de la Confédération Paysanne et du CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien), Pierre COTRON, paysan à la retraite, récolte les olives avec des paysans palestiniens.

Suivez-le dans sa découverte de la réalité palestinienne...

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Je souhaite acheter \_\_\_\_\_ exemplaires du DVD à 15 € (Ajouter 3 € pour le port)

Je joins un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de « Paroles & Regards ».

Adresser ce bon accompagné de votre règlement à :

**Paroles & Regards • Catherine BOLTEAU • 28 rue des Lavandières 85190 Venansault**

tôt un 4<sup>ème</sup>, qui prépare la première cuisson de pain pour juin 2013 - La Ferme du Lorient (Jean-Jacques, Alexandre, Jeanne et Philippe) à 10 km d'Auch - 09 61 50 45 36 - contact@lafarmedulorient.fr - www.lafarmedulorient.fr

• Allier - Ferme bio en Earl dans le bocage bourbonnais, 3 associés, en élevage laitier avec transformation fromagère et vente directe, vaches, brebis et chèvres sur 90 ha, cherche associé-e motivé-e - 06 45 29 07 83

• Gers - En vue retraite, louons 12 ha dont 8 ha de vigne (Côtes de Gascogne) - Possibilité irrigation 0,5 ha (précédemment tabac et ail) - Bio confirmé bienvenue - Accompagnement possible - 05 62 06 34 61

• Manche - A céder pour cause santé ferme laitière en AB - Quotas 260 000 litres - Bâtiments spacieux et fonctionnels, le tout en location - A vendre: une partie des bâtiments, le cheptel et le matériel - Bonnes conditions de reprise au vu de l'EBE - 02 33 41 09 74

• Haute-Marne - Vends corps de ferme - 2 logements (200 m<sup>2</sup>, 5 ch, avec appenti et garage, et 80 m<sup>2</sup>, 3 ch, avec greniers et garage) - Plusieurs bâtiments (étable, hangar...), tuerie en cours d'aménagement place marché - Terrains attenants (30 ares) - 270 000 euros à débattre pour l'ensemble, 170 000 euros pour le corps de ferme et les terrains attenants - 03 25 32 64 46 - conrad.serge@orange.fr

• Béarn - Ferme à transmettre, à une vingtaine de km à l'ouest de Pau - 25 ha dont 24,5 ha en prairies - Deux bâtiments comprenant stabulations libres et lieux de stockage pour le fourrage et le matériel - Cette ferme ne comporte pas de maison d'habitation - 05 59 30 28 36 - confederation.paysanne-bearn@orange.fr

• Loire - Paysan cherche à transmettre sa ferme d'environ 30 hectares dans les Monts du Forez - Actuellement élevage vaches lai-

tières, mais ouvert à tout type de projet - Possibilités de créer des ateliers diversifiés: élevage, transformation, vente directe, accueil touristique... - Reprise financière accessible: location bâtiment et foncier - Possibilité de logement sur la ferme - Région agréable et paysan très motivé pour installer de jeunes agriculteurs - Stage reprise possible - appeti42@wanadoo.fr - 04 77 26 45 51

• Doubs - Gaec 2 associés VL en bio - La retraite se profile pour une associée, aussi nous sommes prêts à accueillir une personne motivée par l'élevage bovin et l'agriculture bio - Nous sommes ouverts à des propositions différentes: diversification, salariat, stage... - 03 81 84 42 65 - jerome.jeannenot@orange.fr

• Creuse - Recherche d'associé - Tous profils, toutes personnes désireuses de s'investir dans une activité agricole diversifiée (transformation fromagère, élevage bovin...) - 05 55 67 82 33 - 06 74 95 96 83 - diozidou-farm@orange.fr

• Cantal - A vendre corps de ferme avec maison d'habitation + grange établie + 10 ha certifiés AB - à Saint-Poncy - 06 83 18 75 40

• Dordogne - Recherche associé(e) pour exploitation de 60 ha, élevage de Blondes d'Aquitaine (35 mères), en AB depuis 10 ans, vente en coop et en direct, autonomie en fourrages et céréales, participation à une cuma (tout matériel), un groupement d'employeur, et groupe local d'agriculteurs bio dynamiques Diversification possible: maraichage, aviculture... Possibilité stage parrainage. Logement sur place envisageable - 05 53 57 47 26

• Dordogne - Urgent: Exploitation production grandes cultures et légumes à reprendre. Habitation (à rénover) + 2 hangars + Stabulation + 3 ha à vendre pour 200 000 € - 24 ha groupés autour de la ferme à louer 200 €/ha/an - L'ensemble des terres est irrigable - Convientrait pour ferme en polyculture-

élevage, avec conservation de la production légumière qui dégage une forte valeur ajoutée - 05 53 57 47 26

• Dordogne - Activité ovin lait (ou caprin lait) à reprendre - une bergerie de 1350 m<sup>2</sup> (tunnel), 1,2 ha (possibilité de construire) et matériel (tapis alimentation, salle de traite...) à vendre (68 000 €) et 10 ha de pâtures à louer. Possibilité de louer 20 ha attenants (terres labourables). Si élevage ovin, mise à disposition de 24 ha de pâtures sous noyers (13 ha si caprin). Mise à disposition de 10 ha de bois. La diversité des terrains assure une pousse d'herbe répartie sur l'année. Possibilité d'adhérer à la cuma. Situation géographique idéale pour la vente directe (région touristique). Disponible dès 2013 - 05 53 57 47 26

### Demandes

• Auvergne, Lozère et Aveyron - Recherche installation en élevage caprin - J'ai 26 ans et je travaille depuis près de 5 ans en élevage laitier et fromager, le plus souvent en caprin, sur des fermes en zone de montagne. J'ai été amené à travailler sur tous les postes (soins aux troupeaux, traite, gardiennage, travaux extérieurs, fromagerie et vente) - Suite à mon BPREA (2010), je cherche à m'installer en association sur une ferme à taille humaine principalement en caprin fromager (possible mixité ovin ou bovin) - C.V. disponible - 04 71 68 75 44 - benoit.souv@orange.fr

• Toutes régions - Couple de paysans avec une petite fille, ayant arrêté leur exploitation AB afin de changer de région (élevage, transformation et vente directe porcs et bovins), recherche partenaires (exploitations en fonctionnement ou à créer) pour un nouveau projet dont les aspirations seraient humaines et sociales - laremorquerouge@gmail.com - 06 84 18 99 58

• Jeune agricultrice (Drôme) cherche à reprendre des ruchers. J'étudie toute proposition professionnelle ou amateur. Contact: 06 73 22 16 04 - rondreuxaurille@yahoo.fr

• Ardèche - Recherche châtaigniers à vendre ou à louer, de 0 à 5 ha, secteur Aubenas - Je suis producteur-transformateur PPAM et petits fruits - 06 98 03 22 23

• Orne - Recherche corps de ferme, avec environ 5 ha pour projet de maraichage - 06 32 78 94 08

• Cantal et départements limitrophes - Cherche une exploitation d'élevage pour reprise ou association, plutôt en bovins allaitants mais ouvert à d'autres élevages - 06 78 58 45 55 - dennis.grote@gmail.com

### Animaux - Végétaux Matériel

• Côte-d'Or - Vends lin doré pour alimentation animale - Certifié AB - 03 80 35 01 06 - jfbalaise2@orange.fr

• Drôme - Recherche matériel pour jus (laveuse, broyeur, presse, cuve, embouteilleuse), un alambic 300 litres, une presse à cloza/tournesol, 300 m<sup>2</sup> de serre en 8 m, un broyeur pour BRF - 06 84 63 48 44

### Vacances

• Lot-et-Garonne - Se retrouver à plusieurs familles, c'est possible dans notre gîte: 10-12 couch, 4 ch., cheminée XVème, spacieux, dedans-dehors - Randos - Location toute l'année - Jeux enfants - pille.cecile@orange.fr

### Divers

• Deux-Sèvres - La Tour d'Auzay, nouveau lieu d'accueil: lieu écologique, repas bio de proximité, formations (agroécologie, yoga, cuisine bio, land art...) - latourdauzay@free.fr - 09 63 28 07 60

• Cantal - Loge gratuitement personne ou couple avec petite retraite, pour jardinage, cuisine, ménage, soins personne âgée - Grand jardin serre - 04 71 49 06 49

## Fin de l'Occident, naissance du monde



Après ses derniers ouvrages *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme* et *L'Oligarchie ça suffit, vive la démocratie*, Hervé Kempf sort un essai ambitieux *Fin de l'Occident, naissance du monde*. Car il en faut de l'audace pour s'attaquer à la question qui est au cœur du livre : quel est le niveau de consommation auquel pe-

vent prétendre les humains, 9 milliards en 2050, sans déclencher des désastres écologiques ?

Pour y répondre, le chroniqueur du journal *Le Monde*, également animateur du site Reporterre<sup>(1)</sup>, brosse, dans une synthèse ambitieuse – 156 pages seulement –, l'évolution de l'univers et celle de l'humanité qui s'entrelace avec les variations du climat.

Premier constat : nous vivons un moment historique de convergence des modes de vie (égalisation des conditions matérielles d'existence) sur l'ensemble de la planète. Nous sommes dans un contexte de dégradation écologique tel, que l'égalisation mondiale ne peut se produire sans un abaissement de la condition des plus riches. Autrement dit par une réduction de la consommation des pays occidentaux.

Face à ce diagnostic sans concessions, deux choix sont possibles : maintenir en l'état notre modèle de société au prix d'innévitables violences, ou accepter son abandon en maîtrisant dans un même geste politique l'équité et les équilibres écologiques.

Pour Hervé Kempf, ce dernier choix peut devenir une réalité : oui, un nouveau monde est possible ! Après le néolithique, viendra l'avènement du biolithique. Il s'agit de sub-

stituer une culture de la solidarité et de l'entraide à la culture de l'individualisme et de la compétition. Il faut réinventer un monde en accord avec les rythmes du vivant et les ressources de la terre, où les paysans auront une grande place, nous dit ce récit à rebours du discours dominant. Ils vont redevenir une des couches sociales les plus indispensables et les plus porteuses d'avenir – et d'abord pour créer de l'emploi. Tout un chapitre est consacré à cette idée iconoclaste du retour des paysans pratiquant une « agroécologie » utilisant plus de travail et moins d'intrants, valorisant l'agronomie et les écosystèmes locaux. Parmi les mesures à mettre en œuvre sont évoquées : les offices fonciers publics, une réorientation des politiques et des subventions agricoles, un contrôle des marges des circuits de distribution. Le paysan redevient un acteur essentiel, au service de l'intérêt commun.

Bref, un livre qui fait du bien et captivant par les liens qu'Hervé Kempf parvient à tisser entre de grandes problématiques de notre époque. ▢

Cécile Koehler

Hervé Kempf – Éditions du Seuil – Parution : 3 janvier 2013 – Prix : 15 €

(1) [www.reporterre.net](http://www.reporterre.net)

## Le pire des mondes possibles

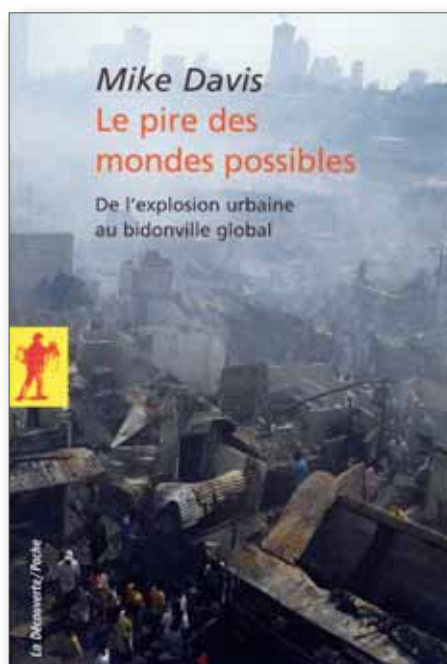
### De l'explosion urbaine au bidonville global

Ce livre m'a été recommandé par un ami, alors que je cherchais de la documentation pour préparer une intervention à un séminaire qui traitait du chômage mondial et de l'exode des paysans.

Le titre n'est pas intéressant – il fait croire à un roman d'anticipation –, mais le sous-titre « De l'explosion urbaine au bidonville global » est très fidèle au contenu.

Réalisé par un chercheur américain, extraordinairement documenté par des centaines de références, cet essai m'a passionné. Il traite de l'évolution urbaine dans l'ensemble du monde, hormis les pays dits développés.

Les bidonvilles sont des lieux où existent de véritables fonctionnements économiques, une diversité de situations et de statuts des personnes que je n'appréhendais pas. Lieux d'exploitation de la misère : à Rio de Janeiro, le mètre carré de certains bidonvilles rapporte 1,8 fois plus que le mètre carré de centre-ville. Espaces convoi-



tés, objets d'évacuations arbitraires, de répressions. Lieux de grandes menaces écologiques et sanitaires. Les rôles des poli-

tiques structurelles, FMI, banque mondiale, coopération y apparaissent comme un facteur déterminant de leur développement.

Surtout, l'expansion des bidonvilles est exponentielle. Alors que cet essai ne traite pas des pays « développés », on ne peut s'empêcher d'y lire notre avenir à nous aussi, au regard du développement de la précarité dans nos pays. Les derniers bidonvilles avaient été rasés en France en 1974, couplés à une politique de relèvement. Aujourd'hui ils sont de retour.

Cette analyse est une mine d'informations, mais aussi une invitation à la réflexion de notre devenir par une approche assez peu courante.

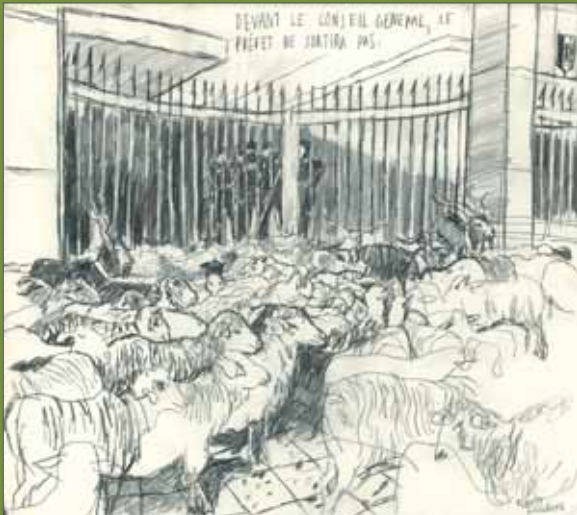
Pour moi, cet ouvrage est une véritable nourriture pour l'esprit qui vaut absolument la peine de s'y plonger. ▢

Régis Hochart, paysan dans le Tarn-et-Garonne

Mike Davis – Éditions la Découverte – Parution : septembre 2007 – Prix : 10,50 €

# Transhumance festive

## Mobilisation contre l'identification électronique et la certification des mâles



Pour se faire entendre du grand public, le collectif d'éleveurs drômois, soutenu par la Confédération paysanne, a organisé une transhumance en plein hiver pour dénoncer l'obligation depuis 2010 de mettre des boucles d'oreilles électroniques aux caprins et ovins, et l'obligation prochaine d'utiliser des mâles certifiés pour la reproduction des troupeaux.



Une cinquantaine d'éleveurs et leurs troupeaux de brebis et chèvres sont partis de Mornans le 28 janvier et sont arrivés à Valence le 1<sup>er</sup> février. Avec à chaque étape, des conférences de presse, des rencontres avec les élus, des projections du film Mouton 2.0, et de multiples échanges sur les pratiques d'élevages et les questions de société qui se posent avec la multiplication des puces électroniques (voir p 18 de ce numéro).

En 2008, un rapport parlementaire européen avait critiqué le puçage, écrivant qu'il « fait peser des coûts supplémentaires sur les producteurs. En outre, les avantages du marquage électronique doivent encore être démontrés ». Le rapport avait été voté par... Stéphane Le Foll. Face à cette mobilisation, très bien reprise médiatiquement, l'actuel ministre de l'Agriculture ne peut plus faire la sourde oreille.

Pour Sébastien Pelurson, paysan de la Confédération paysanne et membre du collectif d'éleveurs drômois: « Cette mobilisation a réussi à regrouper de nombreux interlocuteurs pour la défense de l'élevage. La présence d'éleveurs allemands et espagnols est une réelle avancée. C'est par un front uni et élargi que nous pourrions faire reculer l'administration et à lui faire prendre conscience qu'il est urgent d'œuvrer pour la défense de l'élevage. »

